



PAYS de
BÉARN

Quelles actions pour sécuriser l'alimentation en eau potable ?

PROSPECTIV'EAU

Rapport du Plan d'actions

PLAN D' ACTIONS

Février 2026

Sommaire

Préambule	3
------------------------	---

Méthodologie	4
---------------------------	---

Ambition 1 : Améliorer et partager la connaissance

1. Améliorer la connaissance des ressources.....	6
2. Améliorer la connaissance des besoins.....	10
3. Harmoniser, centraliser et partager la donnée.....	14
4. Diffuser les résultats de Prospectiv'Eau auprès des élus et des habitants du Béarn.....	19
5. Impulser la mise en œuvre du plan d'actions.....	22

Ambition 2 : Améliorer la qualité des eaux

1. Protéger la ressource en eau et les captages.....	26
2. Améliorer la qualité des eaux mises en distribution.....	31

Ambition 3 : Agir pour une meilleure sobriété hydrique

1. Réduire les pertes en eau.....	36
2. Favoriser la baisse des consommations	38

Ambition 4 : Rationaliser l'utilisation de la ressource en eau

1. Optimiser les captages existants.....	43
2. Mettre en place des interconnexions	46
3. Mettre en place de nouvelles ressources.....	55

Ambition 5 : Améliorer la gestion de crise

1. Anticiper et préparer la gestion des crises.....	61
2. Mettre en œuvre les actions de sécurisation.....	65

Coûts et financement	78
-----------------------------------	----

Conclusion	79
-------------------------	----

Préambule

La démarche Prospectiv'Eau ne constitue pas seulement une réponse technique aux défis du changement climatique ; elle marque la naissance d'une culture davantage partagée de l'eau potable en Béarn.

Face à la réduction inéluctable de la disponibilité de la ressource en eau, notamment en période estivale et dans les secteurs de montagne, une réponse collective des services en eau potable est nécessaire pour faire face aux déficits de demain.

Pour répondre à cet enjeu grandissant, le présent plan d'actions, fruit d'un dialogue territorial inédit, ambitionne de transformer notre vulnérabilité actuelle en une résilience partagée.

En plaçant la Sobriété, la Solidarité et la Sécurité (les « 3 S ») au cœur de leur engagement, les acteurs de Prospectiv'Eau engagent le Béarn dans une transition hydrique visant à garantir, pour chaque citoyen, un accès équitable et durable à l'eau potable à l'horizon 2050.

Pour traduire cette vision en résultats concrets, la stratégie repose sur cinq ambitions majeures, déclinées en 14 objectifs opérationnels, formant un socle cohérent où la connaissance et la protection de la ressource précèdent l'optimisation des réseaux et la sécurisation lourde des systèmes.

Les 5 ambitions structurantes du plan d'actions



1. Améliorer et partager la connaissance
Améliorer, harmoniser et partager la connaissance



2. Améliorer la qualité des eaux
Protéger les captages contre les pollutions et améliorer les traitements



3. Agir pour une meilleure sobriété hydrique
Réduire les fuites et maîtriser les consommations pour tous les usages



4. Rationaliser l'utilisation de la ressource
Optimiser la production et créer des interconnexions pour assurer la solidarité



5. Améliorer la gestion de crise
Prévoir des solutions de secours et développer la solidarité

Méthodologie

L'élaboration de ce plan d'actions ne s'est pas limitée à une expertise technique ; elle a suivi un processus de co-construction structuré en plusieurs étapes pour garantir que chaque solution soit à la fois réaliste et partagée par les acteurs locaux.

Une base de données consolidée

L'identification des actions repose d'abord sur les enjeux mis en lumière lors des 2 premières phases de la démarche Prospectiv'Eau. Ce diagnostic a mis en évidence les fragilités intrinsèques des systèmes de gestion d'eau potable tandis que les bilans besoins-ressources ont fait émerger des secteurs déficitaires en 2035 et 2050. Ce travail a été réalisé sur la base d'une importante collecte de données fournies par les acteurs de l'eau et d'une analyse poussée des effets du changement climatique.

Une concertation territoriale

Afin de coconstruire des pistes d'actions adaptées et pertinentes, trois comités territoriaux ont été organisés en novembre 2025. Ces ateliers ont permis de débattre des solutions techniques (interconnexions, nouveaux captages...) et des mesures de gestion (sobriété, protection de la ressource) en fonction des spécificités géographiques du Béarn. Le comité de pilotage de janvier a ensuite permis de partager une première ébauche du plan d'actions.

Une priorisation des actions

Chaque action a fait l'objet d'une analyse multicritères afin de définir sa priorité :

- **Priorité 1** : Les actions immédiates et structurantes. Elles concernent principalement la connaissance, la protection de la ressource et les interconnexions d'urgence pour les secteurs déjà fragiles. Ces actions doivent être engagées dans les 3 à 5 premières années.
- **Priorité 2** : Les actions de consolidation. Elles visent à renforcer la performance des réseaux (rendement, sectorisation) et à engager des travaux d'interconnexion de plus grande ampleur.
- **Priorité 3** : Les actions de long terme et de vigilance. Il s'agit d'investissements plus lourds et dont la mise en œuvre dépendra de l'évolution réelle des besoins et des ressources.

Cette priorisation permet d'orienter les financements vers les projets ayant le plus fort impact sur la sécurisation du territoire.

Un suivi de la mise en œuvre des actions

Afin de suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de vérifier son efficacité vis-à-vis des enjeux relevés en Béarn, un dispositif de suivi a été intégré dans le plan d'action et s'appuie sur :

- **des indicateurs** : chaque objectif opérationnel du plan d'action est associé à des indicateurs permettant de mesurer la bonne mise en œuvre des actions. Un observatoire dédié est également proposé pour définir et suivre des indicateurs sur le long terme.
- **une gouvernance partagée** : le plan d'action prévoit une animation territoriale dédiée afin de maintenir un dialogue entre les acteurs de l'eau et de réaliser des bilans réguliers sur la mise en œuvre du plan. Cette gouvernance pourra ajuster le plan d'action au fur et à mesure de sa mise en œuvre en fonction des retours terrains et des évolutions engendrées par le changement climatique.



AMBITION I

Améliorer et partager la connaissance

Objectif opérationnel 1

Améliorer la connaissance des ressources

Enjeux traités

- Suivre les impacts du changement climatique sur la disponibilité quantitative des ressources en eau pour anticiper les déficits en eau
- Compléter les insuffisances de données sur les débits des captages, en particulier à l'étiage

Actions

PRIORITÉ #1

1. Mesurer les débits d'étiage non connus sur les captages exploités



2. Définir et suivre les débits de captages sentinelles



PRIORITÉ #2

3. Modéliser le comportement de la nappe du Gave de Pau

Indicateurs de suivi

- Nombre de captages sentinelles> Captages non définis en 2025 équipés
- Nombre d'unités fonctionnelles sans données sur les débits> 36 unités fonctionnelles sur 97 en 2025 d'étiage



Actions nécessitant des travaux

1

Mesurer les débits d'étiage non connus sur les captages exploités

Parties prenantes

- Maîtres d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable

Priorité

1

Présentation

Le diagnostic de Prospectiv'Eau a mis en évidence certaines lacunes sur la connaissance des débits d'étiage des captages exploités, plus particulièrement au niveau des sources de montagne.

L'action consiste à conduire des campagnes de mesure des débits d'étiage afin de fiabiliser les bilans besoins ressources et de prioriser les actions de sécurisation de l'alimentation en eau potable. Ces mesures sont à réaliser de juin à novembre sur une année sèche (ou très sèche) et sur une année pluvieuse afin d'identifier la valeur et le mois du débit le plus bas (à partir de quand la recharge se fait-elle ?) et de caractériser la sensibilité de la source à la pluviométrie.

Au niveau technique, il est préconisé de faire des mesures par dépotage avec un chronométrage du temps de remplissage pour un volume donné. Ces campagnes de mesure peuvent aisément être réalisées par des stages et mutualisables entre communes voisines. Il est également possible d'installer des compteurs avec un relevé hebdomadaire mais cette méthode nécessite d'équiper en mesure les trop-pleins (s'il y en a).

Freins

- Moyens humains, techniques et financiers (relevé des compteurs, campagnes de jaugeage...)

Leviers

- Possibilité de mutualisation des missions de mesures entre maîtres d'ouvrages voisins pour réduire les coûts

Localisation

La mise en œuvre de cette action est prioritaire sur l'ensemble des captages ne possédant pas de donnée sur le débit d'étiage (45 captages).



Estimation du coût

17 350 € soit 400 € en moyenne par captage

Calendrier prévisionnel

Période de basses eaux (juin à octobre) tous les ans pendant 3 ans (incluant une année très sèche ou sèche et une année humide)

2

Définir et suivre les débits de captages sentinelles

Parties prenantes

- Maitres d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable
- Partenaire technique : BRGM

Priorité

1

Présentation

Les données disponibles sur les débits d'étiage reposent majoritairement sur des mesures ponctuelles, qui ne permettent ni d'identifier les variations saisonnières et interannuelles, ni de caractériser les tendances d'évolution sous l'effet du réchauffement climatique.

L'action consiste à identifier les captages dits "sentinelles" sensibles aux effets du changement climatique puis à les équiper pour suivre leurs débits et éventuellement leur qualité. Plusieurs captages ont été pré-identifiés en raison de leur importance d'alimentation et de leur potentiel de production importante : L'Ourtau (Oloron), Les eaux chaudes (Laruns), Jean Petit (Porte d'Aspe), Les Aygues (Pyren'Eau), Les Oueils (Lescun), Baure (Salles-Mongiscard), source du Bernet (Issor).

Le suivi des débits d'étiage sur ces captages sentinelles permettrait d'apprécier les évolutions réelles des capacités de production pour ajuster les projections futures et prioriser les actions à mettre en œuvre pour une gestion durable et adaptée de la ressource en eau. Il permettrait aussi d'alimenter en données l'Observatoire de Prospectiv'Eau.

La mise en place de ces captages sentinelles peut également servir à suivre les aspects qualitatifs tels que la température, la conductivité mais aussi des paramètres plus spécifiques en fonction de leur localisation (pesticide, turbidité,...).

Ces captages pourront constituer *in fine* un réseau de suivi mutualisé à l'échelle du Béarn. Ce réseau pourrait permettre de construire des modèles prédictifs pour anticiper les crises.

Freins

- Moyens humains, techniques et financiers (relevé des compteurs, campagnes de jaugeage, prélèvements d'eau...)

Leviers

- Etude de type POTAPYR du BRGM
- Mutualisation des coûts
- Outil de sensibilisation sur les effets du changement climatique

Localisation

Plusieurs captages ont été pré-identifiés (cf. Présentation de l'action).

Estimation du coût

15 000 euros/an/captage (suivi qualitatif inclus)
Financement AEAG : **50 à 70 %** sous conditions

Calendrier prévisionnel

Période de basses eaux (juin à octobre) entre 2026 et 2040

3

Modéliser le comportement de la nappe du Gave de Pau

Parties prenantes

- Maitres d'ouvrage : SMEP de la Région de Jurançon, SIEA des Trois Cantons, SIEA Gave et Baïse, Pyrén'Eau, Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
- Partenaire technique : Syndicat mixte du Bassin du Gave de Pau

Priorité

2

La modélisation du comportement de certaines ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable avec un fonctionnement complexe (recharge, exhaures...) semble pertinente pour anticiper les impacts des variations de températures et de pluviométrie engendrées par le changement climatique.

Cette modélisation doit s'appuyer en premier lieu sur une amélioration de la connaissance du fonctionnement de la ressource. Elle doit permettre dans un second temps d'estimer l'impact potentiel du changement climatique sur les débits et sur les capacités de prélèvement des captages pour l'alimentation en eau potable.

Dans ce cadre, une modélisation de la nappe du Gave de Pau semble pertinente et prioritaire au vu des volumes importants prélevés sur cette ressource pour l'alimentation en eau potable. Il s'agirait donc d'estimer l'évolution précise de cette nappe en prenant en compte les liens entre niveau / débit du Gave et nappe alluviale, et les effets du changement climatique.

A l'analyse de la disponibilité de la ressource s'ajoute la définition des prélèvements et de leur potentielle évolution, pour l'alimentation en eau potable mais aussi pour les autres usages (agricoles, industriels, environnementaux, dilution des rejets domestiques...). Une fois cette modélisation réalisée, l'analyse doit conclure sur un bilan entre la ressource et les besoins à horizon 25 ans et sur la vulnérabilité des différents puits quant à leur productivité.

En effet, les prélèvements souterrains situés dans la nappe alluviale ne semblent pas ou peu influencés par le changement climatique. Une modélisation pourrait permettre de :

- Vérifier la sensibilité du cours d'eau à des modifications de l'hydrologie,
- Caractériser les liens entre baisse de débit sous l'effet du changement climatique et évolution piézométrique de la nappe,
- Définir des volumes maximums prélevables sur l'aquifère en prenant en compte les impacts du changement climatique (en particulier à l'étiage),
- Quantifier les volumes d'eau disponibles sur la nappe alluviale du Gave de Pau pour l'alimentation en eau potable (en particulier à l'étiage).

Le degré de précision de la modélisation devra être défini entre les structures compétentes prélevant dans la nappe alluviale et les partenaires techniques : modélisation la nappe alluviale en global ou par sous-ensemble hydrogéologique intégrant, le cas échéant, les "entrées/sorties" de chaque sous-ensemble (aquifère alluvial rive droite de la plaine de Nay (Bordes), aquifère alluvial rive gauche entre pont d'Assat et pont de la rocade Sud (SMEP de la région de Jurançon), aquifère alluvial rive gauche "de Gave et Baïse", aquifère alluvial rive droite "des Trois Cantons", etc.).

Le coût d'une telle étude peut fortement varier selon l'ampleur du projet, la disponibilité des données et les objectifs, et est estimé (en première approche) entre 75 000 et 125 000 € HT. L'étude de modélisation peut bénéficier d'une aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 70 % du montant.

Objectif opérationnel 2

Améliorer la connaissance des besoins

Enjeux traités

- Connaître les consommations par usage et suivre les volumes prélevés et consommés
- Identifier les abonnés prioritaires et sensibles
- Préciser les projections sur la consommation pour les bilans besoins ressources

Actions

PRIORITÉ #1

4. Suivre les volumes prélevés

5. Déployer une couverture complète du Béarn en compteurs abonnés d'ici 2035



PRIORITÉ #2

6. Compléter et harmoniser les bases abonnés, notamment en précisant les usages associés

Indicateurs de suivi

- Nombre de communes sans> 8 communes en 2025 compteurs abonnés
- Nombre de captages exploités> 20 captages en 2025 sans donnée précise sur le volume prélevé
- Nombre d'UF possédant une> 0 unité fonctionnelle sur 97 en 2025 un format standardisé (nomenclature à définir)



Actions nécessitant des travaux

Parties prenantes

- Maitres d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable

Priorité

1

Présentation

La connaissance des volumes prélevés n'est pas exhaustive sur le Béarn alors qu'il s'agit pourtant d'un levier essentiel pour évaluer les besoins actuels et futurs.

Cette action consiste à mesurer les données de prélèvement et de trop pleins sur les captages non équipés. Il s'agit d'équiper les ouvrages (captage ou réservoir) en débitmètres sur toutes les prises et restitutions d'eau au milieu naturel par le système d'alimentation en eau potable, de manière permanente, pour assurer le suivi des prélèvements.

Ce suivi permettra de fiabiliser les consommations et leur projections futures, d'anticiper les déficits et d'arbitrer les actions à mettre en œuvre pour sécuriser l'alimentation en eau potable.

Freins

Moyens humains, techniques et financiers (relevé des compteurs, campagnes de jaugeage, prélèvements d'eau, maintenance...)

Leviers

- Meilleure détection des fuites
- Suivi du débit réservé et des impacts environnementaux

Localisation

L'action concerne 15 captages sans dispositifs de comptage du prélèvement et 5 captages dont les données de prélèvement sont biaisées par la présence d'un trop-plein en aval.



Estimation du coût

120 000 € soit 6 000 € par captage
Financement AEAG : **50 à 70 %**
sous conditions (sur l'équipement uniquement et dans le cadre d'une étude schéma directeur ou d'un diagnostic)

Calendrier prévisionnel

Court terme : 2026-2028

5

Déployer une couverture complète du Béarn en compteurs abonnés d'ici 2035

Parties prenantes

- Maitres d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable non dotées de compteurs

Priorité

1

Présentation

9 communes (14 Unités Fonctionnelles) ne disposent pas de compteurs des volumes consommés au niveau de leurs abonnés. Cette situation ne permet pas de quantifier précisément les volumes consommés ni de les comparer aux volumes prélevés, et donc d'évaluer la part des pertes sur le réseau¹.

L'action vise ainsi à équiper en compteurs ces 9 communes, sachant que sur Lescun, la pose est en cours de déploiement. La mise en place de compteurs individuels, associée à une facturation basée sur les volumes réellement consommés plutôt que sur un forfait, conduit généralement à une diminution des consommations. Le choix du mode de facturation relève toutefois d'une décision politique intégrant d'autres paramètres qui ne sont pas développés dans la présente étude.

[1] Les pertes désignent ici les fuites, mais également les volumes non comptabilisés (fontaines, vols d'eau, etc.) ainsi que les volumes de service (essais de poteaux incendie, purges de réseau, etc.), qui ne correspondent pas strictement à des « pertes » physiques.

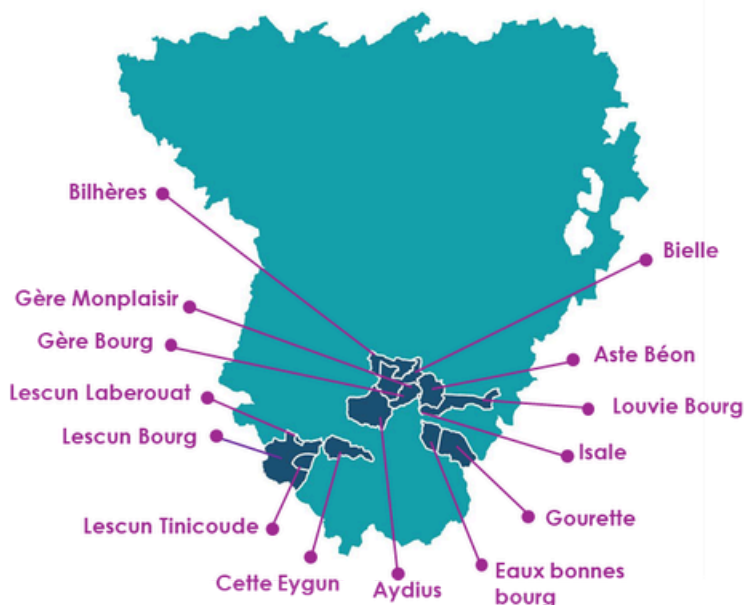
Freins

- Moyens humains, techniques et financiers (relevé des compteurs)
- Frein politique et social

Leviers

- Equité sociale : celui qui consomme paye
- Réduction du gaspillage
- Mise en place de la télérelève

Localisation



Estimation du coût

288 700 € (soit 182 € par habitant)
Financement AEAG : **70%** sous conditions (prix de l'eau > 2€, SISPEA et garanties par rapport aux moyens d'exploitation)

Calendrier prévisionnel

Court terme d'ici 2035

Parties prenantes

- Maître d'ouvrage : Pays de Béarn
- Partenaires techniques : Structures compétentes en eau potable, Département

Priorité

2

Le diagnostic a mis en lumière un manque de précision sur les usages de l'eau potable à cause de bases abonnés incomplètes et d'une hétérogénéité dans la structure des bases abonnés pouvant engendrer des difficultés de compilation (dans une même unité fonctionnelle par exemple) et de comparaison.

Pour répondre à cet enjeu, l'action consiste à définir une nomenclature unique, avec l'ensemble des structures compétentes en eau potable du Béarn. Cette nomenclature devra indiquer les catégories d'informations à remplir pour caractériser les données de chaque point de consommation (catégories d'abonnés, catégories d'usages...) à faire figurer dans la base. Une réflexion sur les abonnées sensibles et prioritaires pourrait également être engagée.

Une nomenclature permet un traitement facilité des données à l'échelle de l'autorité organisatrice et une cohérence en cas de changement d'exploitant. Elle permet également aux structures compétentes en eau potable de mieux exploiter les données de consommation et de disposer d'une base fiable en cas de crise ou de restriction de consommation. Ces données seront enfin plus facilement exploitables pour alimenter un observatoire de l'eau à l'échelle Béarn (Cf. Action p. 15).

A noter néanmoins que cette harmonisation demande un travail de mise à jour important à toutes les structures, notamment vis-à-vis des difficultés liées à la mise à jour de fichiers clients existants construits sur la base d'une nomenclature différente, à la fiabilisation de la donnée et au traitement des compteurs généraux (un bâtiment collectif peut abriter des locaux à usage commercial et d'habitation par exemple).

Objectif opérationnel **3**

Harmoniser, centraliser et partager la donnée

Enjeux traités

- Aider à la prise de décision et au pilotage des systèmes de gestion de l'eau potable
- Donner une vision d'ensemble et permettre les comparaisons et compilations
- Faciliter le suivi et la transmission des informations
- Faciliter la collaboration et la mutualisation

Actions

PRIORITÉ #1

7. Mettre en place un observatoire de l'eau potable à l'échelle Béarn

8. Compléter les diagnostics et schémas directeurs des systèmes et travailler à l'échelle des unités fonctionnelles

9. Elaborer et mettre à jour les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

PRIORITÉ #2

10. Étudier et, le cas échéant, déployer un réseau bas débit pour le suivi de données



Indicateurs de suivi

- Pourcentage de couverture du Béarn en schémas directeurs> 79 % des structures compétentes en eau potable disposent d'un SDAEP
- Pourcentage de couverture du Béarn en PGSSE> 25 PRPDE ont engagé leur PGSSE (début 2026)



Actions nécessitant des travaux

7

Mettre en place un observatoire de l'eau potable à l'échelle Béarn

Parties prenantes

- Maître d'ouvrage : Pays de Béarn
- Partenaires : Structures compétentes en eau potable, Agence de l'eau, Département, AUDAP, EPTB a3

Priorité

1

Présentation

Bien que chaque structure compétente en eau potable dispose déjà d'indicateurs, cette approche reste fragmentée. Le changement climatique et la pression croissante sur la ressource nécessite pourtant une vision d'ensemble et un suivi long terme. La création d'un observatoire mutualisé de l'eau potable offrirait un cadre commun pour collecter, compiler, partager et analyser les données utiles à tous, en particulier pour suivre l'évolution de la ressource et des besoins et le taux d'utilisation de la ressource pour l'alimentation en eau potable. Il constituerait ainsi un véritable outil de pilotage et d'aide à la décision pour chaque maîtrise d'ouvrage. Il permettrait de suivre les effets du plan d'actions et d'évaluer les progrès collectifs.

L'action consiste donc d'abord à définir collectivement les objectifs et les indicateurs à intégrer dans l'observatoire, puis à concevoir et déployer une plateforme numérique collaborative permettant la saisie et la visualisation de ces indicateurs sous forme de tableaux de bord. Les indicateurs devront être choisis avec parcimonie, en privilégiant des données existantes ou faciles à collecter, régulièrement mises à jour et, si possible, alimentées automatiquement (depuis SISPEA par exemple) afin de réduire le temps consacré à leur actualisation et d'améliorer la fiabilité des informations. La structure animatrice du plan d'actions participera activement à l'alimentation de l'observatoire afin de limiter le travail de reporting aux collectivités compétentes.

Cet observatoire s'inscrit dans un contexte préexistant, avec des initiatives d'observation et de suivi déjà engagées localement (AUDAP, EPTB a3, Syndicat mixte du Gave de Pau...). Prospectiv'Eau a également permis de collecter et d'organiser un grand nombre de données sur une plateforme commune en ligne. Il est primordial d'articuler toutes ces démarches pour éviter les redondances.

Freins

- Compétences nécessaires en informatique
- Lacune en données
- Hétérogénéité des méthodes

Leviers

- Actions d'amélioration de la connaissance inscrites dans le plan d'actions
- Harmonisation des méthodes
- Articulation des dispositifs de suivi

Estimation du coût

25 000 € puis 5 000 €/an de fonctionnement
Financement AEAG : via l'animation du plan d'actions (cf. Fiche action p. 23)

Calendrier prévisionnel

Lancement de la réflexion au deuxième semestre 2026

Parties prenantes

- Maîtres d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable
- Partenaires : Agence de l'eau, Département, Services de l'Etat (ARS, DDTM)

Priorité

1

Présentation

La démarche Prospectiv'Eau a révélé un contraste entre les besoins de pilotage à grande échelle et la réalité des données locales : documents incomplets (seuls 74 % collectés), absence fréquente de Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) et persistance d'archives non numérisées. Parallèlement, l'émergence d'une nouvelle échelle d'analyse, l'Unité Fonctionnelle (UF) — qui lie la ressource à son secteur de distribution au-delà des frontières administratives — nécessite désormais une nouvelle lecture des enjeux de l'eau. L'action consiste donc à engager un chantier global d'amélioration et de fiabilisation de la connaissance pour faciliter la prise de décision.

Pour atteindre cet objectif, l'effort portera d'abord sur la résorption des lacunes documentaires via l'élaboration des schémas directeurs et des PGSSE manquants, tout en généralisant la numérisation des plans de réseaux et des archives techniques. Ce socle de données consolidé permettra d'affiner le découpage en Unités Fonctionnelles à l'échelle de chaque structure. Une fois ce référentiel validé, il s'agira d'analyser le fonctionnement des systèmes sous ce nouveau prisme dans les schémas directeurs et au travers des indicateurs usuellement utilisés par les structures compétentes en eau potable. Sur les unités fonctionnelles concernant plusieurs structures, des indicateurs peuvent être construits de manière collaborative.

Freins

- Moyens financiers (réalisation de diagnostics, recensement patrimonial...)
- Sensibilité de certaines données collectées

Leviers

- Existence du SharePoint mis en place pour Prospectiv'Eau

Localisation

Cette action peut intéresser toutes les structures compétentes en eau potable mais elle est prioritaire pour les UF ne disposant pas de diagnostics récents ou de plans numérisés de leurs réseaux.

Estimation du coût

Prix dépendant de la taille des services et du cahier des charges
Financement AEAG : **70 %**

Calendrier prévisionnel

Dès 2026 (dans le prolongement de Prospectiv'Eau)

Parties prenantes

- Maîtres d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable
- Partenaires : Agence de l'eau, Agence Régionale de Santé et Département

Priorité

1

Présentation

Le PGSSE (issu de la directive européenne du 6 octobre 2015 et rendu obligatoire par la directive européenne du 16 décembre 2020) permet de disposer d'une vision stratégique de la sécurité sanitaire et d'établir la planification des investissements en matière de santé publique et d'amélioration de l'efficacité des installations. Il permet de prévenir, par une gestion « amont » du risque, les situations de crise sur un système d'exploitation (inondations, panne électrique, risque technologique). Il représente enfin un outil d'adaptation au changement climatique en anticipant les conséquences du réchauffement sur la ressource tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Les structures compétentes en eau potable ont pour obligation de transmettre à l'ARS chaque année, une information sur l'élaboration ou la révision du PGSSE et tous les 6 ans, des informations sur la zone de captage, les résultats de la surveillance et les mesures de gestion des risques.

Le PGSSE répond donc à une obligation réglementaire pour toutes les structures compétentes en eau potable avec une obligation de mise en œuvre fixée au plus tard à juillet 2027 (ressources) ou janvier 2029 (production et distribution de l'eau). L'action consiste donc à élaborer des PGSSE sur les maîtrises d'ouvrage non dotées pour viser une couverture du Béarn d'ici juillet 2027. En cas de problématiques de qualité sur certains captages, la réalisation d'un volet lié au risque de pollution diffuse est recommandée. Une fois le PGSSE validé, il s'agira de renseigner des indicateurs pour suivre la mise en œuvre de ses actions et de leur effet pour le réviser si nécessaire (en cas d'incident par exemple).

Freins

- Complexité en cas de maîtres d'ouvrages différents par périmètre du PGSSE
- Travail supplémentaire de mise en œuvre et de suivi au sein de la PRPDE

Leviers

- Détection d'une évolution tendancielle chronique et/ou d'une pollution accidentelle
- Homogénéisation des connaissances et des compétences du personnel
- Amélioration des procédures et aide à la définition d'un plan de surveillance

Localisation

Cette action s'impose à toutes les structures compétentes en eau potable (exemption possible pour les systèmes desservant moins de 10 m³/j en moyenne annuelle ou moins de 50 habitants).

Estimation du coût

Coût variable en fonction des données disponibles, du nombre d'ouvrages, de l'ambition de sécurisation et du niveau de détail souhaité par la PRPDE.
Financement AEAG : **70 %**

Calendrier

prévisionnel

Court terme (2026, 2027 et 2028)

Étudier et, le cas échéant, déployer un réseau bas débit pour le suivi et le partage de données liées à l'eau potable

Parties prenantes

- Maître d'ouvrage : La Fibre64
- Partenaires : Structures compétentes en eau potable

Priorité

2

Présentation

La Fibre64 porte un projet de déploiement d'un réseau de télécommunication bas débit à l'échelle du département des Pyrénées-Atlantiques qui permettrait de collecter des données issues d'objets connectés. Ce réseau se matérialise par des antennes avec une portée de 5 à 15 km qui réceptionnent ces données et les renvoient par le réseau fibre vers un espace de stockage centralisé. Plusieurs syndicats ont exprimé un intérêt pour mettre en place une télérelève des compteurs d'eau de leurs abonnés via ce réseau bas débit.

L'action consisterait donc à étudier l'intérêt technico-économique de ce réseau par les structures compétentes en eau potable intéressées et le cas échéant, de valoriser les données collectées pour suivre les volumes d'eau potable consommés, détecter les consommations anormales, identifier les secteurs avec des fuites...

Ce réseau pouvant réceptionner des données diverses, il pourrait également être utilisé pour suivre les débits des captages et la qualité de l'eau. Ces données pourraient être mutualisées si les antennes sont mutualisées, et venir alimenter l'action p.15.

Freins

- Nécessité de vérifier l'absence d'initiatives privées concurrentes
- Portée limitée des antennes dans les zones à fort relief
- Sensibilité de certaines données (RGPD)
- Financement porté par les bénéficiaires des données (syndicats, régies, mairies...)

Leviers

- Mutualisation possible des antennes pour d'autres usages : pilotage énergétique des bâtiments par exemple (éclairage, chauffage, climatisation...)
- Avance de financement possible par La Fibre64

Localisation

Cette action concernent potentiellement toutes les structures compétentes en eau potable. Plusieurs structures ont déjà évoqué un intérêt qui pourrait aboutir à l'installation d'antennes à partir du second semestre 2026. Des antennes pourraient être mutualisées entre plusieurs structures, notamment entre des régies communales proches géographiquement.

Estimation du coût

15 000 € (à préciser) par antenne pour 10 ans (installation, maintenance et fonctionnement) et 35 € d'abonnement annuel par compteur (location, entretien et maintenance, alertes...)
Financement AEAG : à définir

Calendrier prévisionnel

Installation des premières antennes envisagée au second semestre de 2026

Objectif opérationnel **4**

Diffuser les résultats de Prospectiv'Eau auprès des élus et des habitants du Béarn

Enjeux traités

- Faciliter l'appropriation des résultats de Prospectiv'Eau par les élus et la mise en œuvre de son plan d'action
- Alimenter les décisions stratégiques des élus
- Faire évoluer les comportements vers davantage de sobriété
- Préparer la population aux épisodes de tension hydrique pour assurer une meilleure acceptabilité des éventuelles mesures de restriction
- Renforcer la compréhension des enjeux de l'eau auprès du grand public pour mieux expliquer le prix de l'eau

Actions

PRIORITÉ #1

- 11.** Communiquer sur les résultats de Prospectiv'Eau auprès des élus
- 12.** Communiquer sur les enjeux de l'eau auprès des habitants

Indicateurs de suivi

- Nombre d'intercommunalités du Béarn ayant bénéficié d'une présentation auprès des élus des résultats de Prospectiv'Eau> 7 sur 8 collectivités en 2025
- Nombre d'outils de sensibilisation ou d'intervention réalisés à destination du grand public> 1 intervention en 2026 dans le cadre de Prospectiv'Eau (Fête de la Santé à Bedous)

Parties prenantes

- Maître d'ouvrage : Pays de Béarn
- Partenaires : Structures compétentes en eau potable, Département

Priorité

1

Présentation

Prospectiv'Eau a permis d'établir une vision d'ensemble des enjeux liés à l'alimentation en eau potable à l'échelle du Béarn et de mettre en évidence les déficits susceptibles d'apparaître en période de pointe. La démarche a abouti à un plan d'actions dont la mise en œuvre dépend désormais d'une bonne appropriation politique.

Il est donc essentiel de diffuser ces résultats auprès des élus qui n'ont pas participé au processus, afin de leur transmettre une compréhension claire des enjeux, des risques à moyen et long terme et des répercussions pour les services d'eau potable. Cette diffusion repose sur des interventions dans les instances politiques des collectivités (syndicats, intercommunalités, ...) et en COPIL, ainsi que sur la production de notes d'information synthétiques.

Freins

- Technicité des données à transmettre
- Multiplicité des cibles de communication
- Transmission à assurer sur le long terme

Leviers

- Sujet consensuel pouvant être transmis par des ambassadeurs
- Synthèses pédagogiques disponibles
- Soutien de tous les participants de l'étude

Localisation

Cette action concerne l'ensemble du Béarn. Des actions de communication pourront être déployées à plusieurs échelles, communale, intercommunale, syndicale, béarnaise, départementale...

Estimation du coût

3 000 €
Financement POCTEFA : **65 %**

Calendrier prévisionnel

2^{ème} semestre 2026

Parties prenantes

- Maître d'ouvrage : Pays de Béarn
- Partenaires : Structures compétentes en eau potable

Priorité

1

Présentation

Les efforts de sensibilisation sont aujourd'hui réfléchis à l'échelle locale, par les structures compétentes en eau potable, avec des messages et des outils très divers et de fortes disparités entre structures.

La création d'une stratégie de communication commune et cohérente permettrait de structurer, coordonner et mutualiser les actions de sensibilisation pour harmoniser et renforcer l'impact des messages auprès du grand public et favoriser l'acceptabilité des actions prévues par Prospectiv'Eau.

Une première phase de diagnostic permettra d'identifier les besoins, les publics cibles, les messages prioritaires et les supports déjà existants. Sur cette base, une stratégie pourra être définie collectivement, précisant les objectifs, les formats, la gouvernance et le calendrier. La seconde phase portera sur la conception et la production des outils décidés.

Freins

- Diversité des messages et des outils
- Multiplicité des structures à associer

Leviers

- Financement possible au travers de Gest'eur
- Mobilisation des services "Communication"
- Impact renforcé en matière de sensibilisation

Localisation

Cette action concerne l'ensemble du Béarn. Des actions de communication pourront être déployées à large échelle via les réseaux sociaux des collectivités mais aussi à plus petites échelles via des animations spécifiques.

Estimation du coût

10 000 €
Financement POCTEFA : **65 %**

Calendrier prévisionnel

1^{er} trimestre 2027

Objectif opérationnel 5

Impulser la mise en œuvre du plan d'actions

Enjeux traités

- Pérenniser la dynamique collective pour passer d'un plan à la mise en œuvre opérationnelle des actions
- Associer et fédérer tous les acteurs concernés par la préservation de la ressource en eau à travers une gouvernance structurée
- Donner la possibilité d'adapter le plan d'actions en fonction des évolutions et des contraintes rencontrées sur le terrain

Actions

PRIORITÉ #1

13. Assurer l'animation et le suivi du plan d'actions de Prospectiv'Eau

PRIORITÉ #2

14. Déployer des espaces de dialogue inter-acteurs sur l'eau potable

Indicateurs de suivi

- Nombre de comités de pilotage> 1 en 2022, 1 en 2023, 3 en 2024 et 2 en 2025
- Nombre de comités de suivi> 1 en 2024 et 3 en 2025
- Nombre de comités territoriaux> 2 en 2024 et 3 en 2025
- Nombre de comités d'acteurs> 1 en 2025

Parties prenantes

- Maître d'ouvrage : Pays de Béarn
- Partenaires : Agence de l'eau, Agence Régionale de Santé, Département et DDTM

Priorité

1

Présentation

La mise en œuvre du plan d'actions dépend de la mobilisation d'un écosystème complexe d'acteurs – intercommunalités, syndicats et régies d'eau, exploitants, services de l'État, Agence de l'eau, Conseil départemental, etc. – et du maintien d'une dynamique collective sur plusieurs années. Sans une animation proactive et un suivi régulier, le plan risque de se transformer en un catalogue d'intentions figées, qui ne pourra pas s'adapter correctement aux évolutions climatiques et aux retours terrain des structures compétentes en eau potable.

L'action vise donc à instaurer une gouvernance opérationnelle capable d'animer et de suivre la mise en œuvre du plan d'actions. Elle repose sur trois piliers :

1. Une animation motrice : Recrutement ou désignation d'un chargé de mission dédié et de la quotité à engager dans l'animation de la suite de Prospectiv'Eau. Son rôle est de maintenir la dynamique collective et de maintenir le plan "vivant" par une communication régulière, un accompagnement des maîtres d'ouvrage et la mise en œuvre des actions collectives.
2. Un suivi du plan : Mise en place d'un cycle d'évaluation basé sur des indicateurs et des remontées de terrain (entretiens, questionnaires, réunions). Ce dispositif permet de mesurer l'impact des actions, les difficultés rencontrées et de mettre à jour la connaissance et le plan d'actions.
3. Un pilotage stratégique : Organisation d'un comité de pilotage annuel pour faire le bilan de l'année écoulée et programmer les actions de l'année à venir, identifier les priorités et si nécessaire ajuster le plan face aux aléas (techniques, climatiques, réglementaires ou budgétaires).

Ce dispositif garantit une fiabilité des données pour une prise de décision éclairée et une résilience du plan d'actions, avec une capacité réelle d'ajustement de ce dernier sur le long terme.

Freins

- Choix d'une structure de suivi légitime et neutre
- Moyens humains et financiers

Leviers

- Dynamique collective engagée
- Appui sur l'observatoire de l'eau pour le suivi

Localisation

Cette action concerne l'ensemble du Béarn.

Estimation du coût

25 000 € par an (coût d'un chargé de mission)
Financement AEAG : **70 %**

Calendrier prévisionnel

1^{er} semestre 2027

Parties prenantes

- Maître d'ouvrage : Pays de Béarn
- Partenaires techniques : Agence de l'eau, ARS, Département, Etat

Priorité

2

L'action consiste à organiser et animer des espaces d'échanges entre les différents acteurs de manière à favoriser :

- le partage d'informations et de retours d'expérience,
- l'appropriation des enjeux liés au changement climatique et à la raréfaction de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable,
- la mobilisation des acteurs locaux pour la préservation de la ressource en eau.

L'action propose ainsi l'organisation :

- de **comités territoriaux** à destination des structures compétentes en eau potable. L'objectif de ces comités est d'aborder les freins rencontrés et les leviers à activer pour la mise en œuvre du plan d'actions de Prospectiv'Eau afin d'adapter ce dernier en conséquence. Ces comités peuvent s'organiser à échelle variable et en fonction des besoins exprimés sur des thématiques précises ou plus générales. Ils sont un moyen de faciliter la collaboration et la coordination entre acteurs de l'eau. Ils peuvent être élargis aux partenaires institutionnels ou scientifiques.
- de **comités de suivi**. Le Comité de suivi réunit les partenaires institutionnels et financeurs, notamment l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'EPTB Adour affluents aquifères, les services de l'État (DDTM, ARS), le Département des Pyrénées-Atlantiques et les représentants des SAGEs locaux. Son rôle est d'accompagner l'animation de la Charte et d'assister la structure d'animation dans l'organisation des autres instances.
- de **comités d'acteurs** par an à destination des acteurs locaux du développement économique ainsi que les chargés de mission en charge des activités économiques des intercommunalités membres du Pays de Béarn. Ces comités ont pour objectif de faciliter l'appropriation par les acteurs économiques des enjeux mis en lumière par Prospectiv'Eau et d'explorer des solutions à déployer, notamment pour renforcer la sobriété hydrique des activités économiques et leur résilience dans un contexte de raréfaction de la ressource. Il s'agira ainsi d'identifier les actions déjà réalisées sur le territoire et si nécessaire de définir des actions additionnelles à développer en concertation avec les acteurs locaux. Ces comités d'acteurs peuvent également être un outil d'alerte sur l'émergence de projet de développement économique nécessitant des volumes d'eau potable important ou impactant une ressource utilisée pour l'alimentation en eau potable. Ils permettent alors d'analyser en amont les conditions d'implantation à respecter pour sécuriser les décisions et garantir une gestion tenable de l'alimentation en eau potable.
- des **bilatérales** avec des acteurs clés en fonction des besoins. A ce stade, des entretiens sont envisagés avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, Territoire d'Industrie, la Chambre d'agriculture et le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour évoquer des pistes d'actions de sobriété en eau potable qui pourraient être déployées .

Les comptes-rendus issus de ces temps d'échanges sont communiqués aux structures compétentes en eau potable et partenaires. En particulier, les prises de décision stratégiques, notamment le déploiement d'actions additionnelles au plan d'actions de Prospectiv'Eau, font l'objet d'une présentation lors des plénières annuelles.



AMBITION 2

Améliorer la qualité des eaux

Objectif opérationnel 1

Protéger la ressource en eau et les captages

Enjeux traités

- Préserver la qualité des eaux
- Favoriser les changements de pratiques pouvant impacter la qualité des eaux brutes
- Limiter les coûts de traitement

Actions

PRIORITÉ #1

1. Régulariser les captages non autorisés

PRIORITÉ #2

2. Etendre la démarche du PAT du Gave de Pau sur la plaine de Nay

3. Répliquer la démarche du PAT du Gave de Pau sur le bassin versant du Gave d'Oloron

PRIORITÉ #3

4. Assurer la maîtrise foncière des captages sensibles

Indicateurs de suivi

- Nombre de captages non autorisés> 6 captages sur 147 en 2022
- Indice de protection de la ressource (P108.3)> 9 captages sur 147 avec un indice inférieur à 80 % en 2022

1

Régulariser les captages non autorisés

Parties prenantes

- Maitres d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable

Priorité

1

Présentation

Si la grande majorité des captages dispose d'une autorisation réglementaire de prélèvement, 6 ressources sont prélevées sans autorisation (5 UF concernées). Cette absence d'autorisation s'explique la plupart du temps par une absence de démarche administrative.

Or, l'instauration des périmètres de protection et des prescriptions à l'intérieur de ces périmètres est essentiel à la protection des captages et des eaux servant à l'alimentation en eau potable. Cette démarche nécessite une demande d'autorisation du prélèvement au titre du code de la santé publique, instruite par l'Agence Régionale de Santé.

Sur ces 6 captages, les dossiers sont en cours d'instruction pour 2 captages (Boala d'Aste et Isale). En addition, un captage va sortir du domaine public (source ne servant uniquement qu'à l'alimentation d'un Etablissement Recevant du Public).

Freins

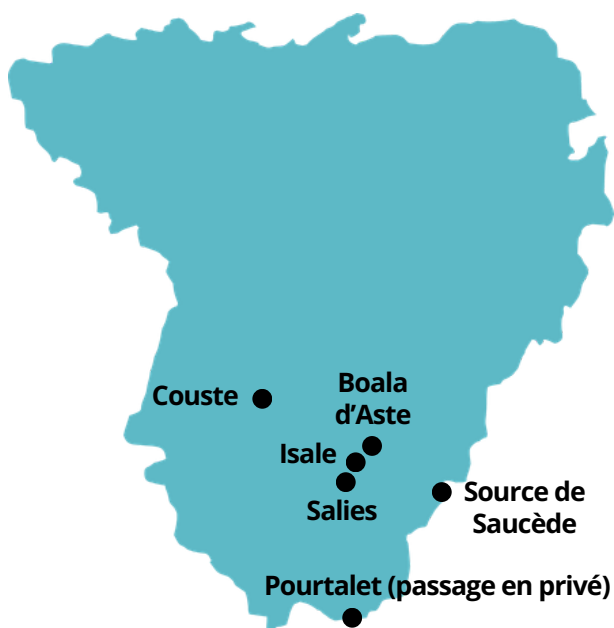
- Moyens financiers

Leviers

- Obligation réglementaire

Localisation

La mise en œuvre de cette action est prioritaire sur les UF alimentées par des captages actuellement exploités sans autorisation.



Estimation du coût

25 000 € par captage
(hors acquisition foncière)
Financement AEAG : **70 %**

Calendrier prévisionnel

Urgent
Avant 2030

2

Etendre la démarche du PAT du Gave de Pau sur la plaine de Nay

Parties prenantes

- Co-maitrises d'ouvrage : Structures porteuses du PAT du Gave de Pau
- Partenaires : Communauté de Communes du Pays de Nay, SIEBO, Agence de l'eau, Département, Région et DDTM

Priorité

2

Présentation

Le Plan d'Action Territorial (PAT) du Gave de Pau est un programme d'actions mené depuis 2008 à l'échelle de 50 communes. Il est actuellement porté par 4 syndicats producteurs d'eau potable (SMEP Jurançon, Pyren'eau, SMEA Gave-et-Baïse, SMEA Trois Cantons) et la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées. Son objectif est de préserver la qualité de l'eau au niveau des champs captant du Gave de Pau. Une acquisition foncière a été engagée pour couvrir à terme l'ensemble des champs captant. En parallèle, un travail d'accompagnement des agriculteurs a été réalisé au travers d'actions de sensibilisation et la mobilisation d'aides au changement de pratiques avec de bons résultats sur l'amélioration de la qualité des eaux.

Dans ce contexte, il apparaît pertinent d'étendre le périmètre existant pour couvrir à moyen terme l'intégralité des champs captant de la nappe alluviale du Gave de Pau en associant de nouveaux partenaires et en intégrant de nouvelles communes dans le Plan d'Action Territorial. Les actions engagées pourront alors être mises en œuvre sur ce périmètre étendu en bénéficiant des retours d'expérience du périmètre d'origine et d'une mutualisation des interventions des opérateurs agricoles locaux et d'une partie des moyens.

Freins

- Coûts d'animation et d'acquisition
- Pérennité des aides agricoles (MAEC)
- Diversité et nombre des partenaires à associer

Leviers

- Curatif plus onéreux que le préventif
- Opportunité de l'émergence d'une filière fourrage de qualité
- Captages sensibles

Localisation

L'action concerne le champs captant du puits de Lestelle localisé dans la plaine de Nay. Les sources d'Orthez pourraient également être intégrées si les études en cours démontrent un lien fonctionnel avec le Gave de Pau.

Estimation du coût

5 000 € /an supplémentaires pour l'extension géographique
Financement : **à définir selon la suite qui sera donnée au PAT 2026-2030**

Calendrier prévisionnel

Fin du contrat actuel du PAT en 2030 pouvant offrir une opportunité d'extension

3

Répliquer la démarche du PAT du Gave de Pau sur le bassin versant du Gave d'Oloron

Parties prenantes

- Co-maitrises d'ouvrage : SIAEP du Saleys et des Gaves, Navarrenx, Aren Prechacq Josbaig, Ogeu, Vert, Vallée d'Ossau, Estos-Ledeuix-Verdets-Poey d'Oloron-Saucède, Oloron, SIEA Porte d'Aspe, Ance-Féas
- Partenaires : Agence de l'eau, Département, Région et DDTM, CCHB

Priorité

2

Présentation

Le Plan d'Action Territorial (PAT) du Gave de Pau est un programme d'actions visant à préserver la qualité de l'eau au niveau de ses champs captant. Une acquisition foncière et un accompagnement des agriculteurs ont été réalisés avec de bons résultats sur la qualité des eaux.

Il est proposé de répliquer cette démarche sur d'autres ressources sensibles aux pollutions de surface, en capitalisant sur l'expérience réussie du PAT du Gave de Pau. Le Gave d'Oloron, le Saison et le Vert sont à ce titre des ressources prioritaires pour mettre en œuvre un ou des nouveaux PAT(s). En effet, des mesures de qualité ont montré une sensibilité de certains captages aux pollutions diffuses (principalement d'origine agricole).

L'action consiste dans un premier temps à réunir les parties-prenantes intéressées pour définir conjointement un périmètre ou des périmètres d'intervention pertinents en fonction des pollutions diffuses identifiées et de l'occupation des sols des aires d'alimentation des captages. Il pourrait être envisagé ensuite de déployer un ou des PAT(s) en capitalisant sur les méthodes de travail éprouvées du PAT du Gave de Pau, voire en mutualisant certaines ressources et dépenses.

Freins

- Coûts d'animation et d'acquisition
- Pérennité des aides agricoles (MAEC)
- Diversité et nombre des partenaires à associer

Leviers

- Curatif plus onéreux que le préventif
- Opportunité de l'émergence d'une filière fourrage de qualité
- Captages sensibles

Localisation

Le travail d'identification du périmètre permettra de croiser les captages touchés par des pollutions et les aires d'alimentation de captages cultivés avec usage de pesticides. Le périmètre pourrait concerner les aires d'alimentation des captages : Ourtau, Puits d'Ance Féas, 2 puits du Vert d'Oloron Source de Gouats, Puits de l'Île (Aren Préchaq Josbaig), Prise de Navarrenx, Puits de Rivehaute et Puits de Castagnède.

Estimation du coût

Environ 350 000 € / an
Financement AEAG : **50 à 80%**
Financement Région : **10 %**

Calendrier prévisionnel

Réflexion entre Maîtres d'ouvrage à engager d'ici 2030

4

Assurer la maîtrise foncière des captages sensibles

Parties prenantes

- Maitres d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable
- Partenaires : Intercommunalités

Priorité

3

La maîtrise foncière des périmètres de protection des captages permet de sécuriser la qualité des eaux brutes souterraines. Elle consiste le plus souvent à l'achat de parcelles suivi d'un changement des pratiques agricoles (dont changement de cultures), afin de limiter l'introduction de phytosanitaires dans la nappe.

Cette action est à mettre en œuvre en priorité au niveau des champs captant composés des captages prioritaires et sensibles, notamment :

- les puits qui prélèvent dans la nappe alluviale du Gave de Pau (inclus dans le périmètre du PAT du Gave de Pau) : ARTIX , MAZERES, RONTIGNON et MEILLON, ARBUS, TARSACQ, PUIITS D'ARTIGUELOUVE, PUIITS D'UZOS,
- PUIITS DE RIVEHAUTE,
- REBUQUET.

A noter néanmoins que cette action demande des investissements importants pour l'achat du foncier.

La liste des captages prioritaires et sensibles peut évoluer lors des mises à jour du SDAGE Adour Garonne.

Les intercommunalités peuvent aussi favoriser l'acquisition foncière de ces captages en inscrivant dans les plans locaux d'urbanisme des emplacements réservés.

La maîtrise foncière des périmètres de protection immédiat et rapprochée ainsi que les aires d'alimentation de captages peut bénéficier d'un appui financier sous conditions jusqu'à 80% de la part de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Objectif opérationnel **2**

Améliorer la qualité des eaux mises en distribution

Enjeux traités

- Éviter les impacts sanitaires sur les populations, même ponctuels
- Optimiser les traitements pour assurer une bonne qualité des eaux distribués tout en maîtrisant les coûts

Actions

PRIORITÉ #1

5. Mettre en place une désinfection ou améliorer la désinfection existante

PRIORITÉ #2

6. Mettre en place un traitement adapté (hors désinfection)

7. Mettre en place des sondes de turbidité pour améliorer le suivi qualitatif et adapter l'exploitation

Indicateurs de suivi

- Nombre de captages sans désinfection> 18 captages en 2025
- Nombre de captages munis de sondes de turbidité> Données existantes mais non compilées à l'échelle Béarn

5

Mettre en place une désinfection ou améliorer la désinfection existante

Parties prenantes

- Maitres d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable
- Partenaire : Agence Régionale de Santé

Priorité

1

Présentation

Si la grande majorité des eaux brutes prélevées sont traitées, certains captages ne sont équipés d'aucun système de traitement ou de désinfection des eaux. Sur d'autres captages, des systèmes de désinfection sont en place mais mériteraient d'être renforcés (constat de dépassements en bactériologie). Parmi les problématiques les plus rencontrées, on retrouve notamment une absence de désinfection ou un manque de désinfection avec rémanence. Les traitements de désinfection les plus courants sont l'injection de chlore (gazeux ou eau de Javel) ou le traitement par UV.

Selon la désinfection mise en œuvre et les constats faits sur les résultats du contrôle sanitaire, il est préconisé la mise en place d'une désinfection (chloration ou UV), d'une chloration pour rémanence ou d'un audit de l'installation en place. En effet, il est rappelé que les UV sont peu efficaces sur les eaux turbides : ce process n'est pas adapté aux eaux sujettes à des épisodes de turbidité. Il est à noter néanmoins que le nombre d'analyses qualité est faible sur certains captages et que des études de diagnostic et de faisabilité sont nécessaires avant la mise en place d'une désinfection.

Freins

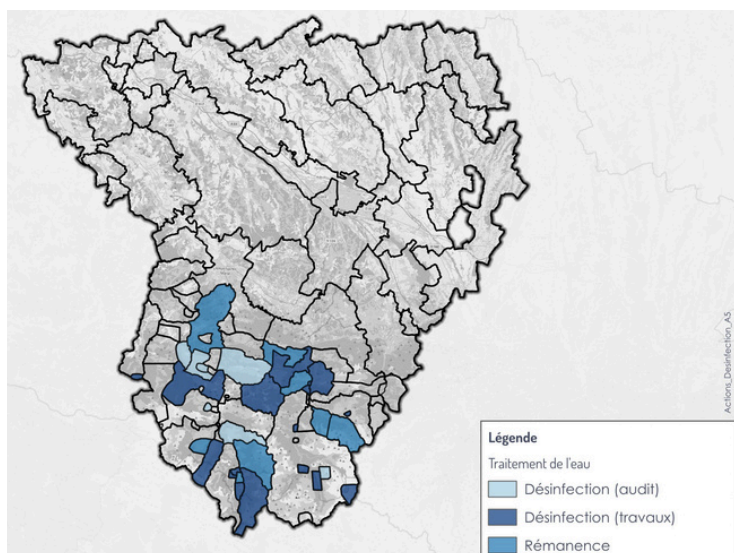
- Vérification / Maintenance régulière des équipements
- Eloignement de captages des routes ou du réseau électrique
- Plaintes des usagers (goût du chlore)

Leviers

- Résolution de non-conformités et impact sanitaire positif

Localisation

Cette action est prioritaire sur les captages exploités sans désinfection. Sur les autres captages, des études de diagnostic et de faisabilité sont préconisées.



Estimation du coût

336 000 € pour **36** stations
(hors acquisition foncière)
Financement AEAG : **30 à 50 %**
sous conditions

Calendrier prévisionnel

- Urgent (avant 2027) pour les captages sans désinfection
- Court terme (lancement des études de diagnostic avant 2030)

6

Mettre en place un traitement adapté (hors désinfection)

Parties prenantes

- Maitres d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable
- Partenaire : Agence Régionale de Santé

Priorité

1 à 3

Présentation

Sur certains captages, des systèmes de traitement sont en place mais ne sont pas adaptés à la qualité des eaux brutes et mériteraient d'être renforcés en termes de process. Le nombre d'analyses qualité est faible sur certains captages : des études de diagnostic et de faisabilité sont nécessaires avant la réalisation de travaux sur les unités de traitement.

Hors insuffisance sur la désinfection, on retrouve parmi les problématiques les plus rencontrées :

- Insuffisance du traitement de la turbidité (absence de filtration ou de clarification avant filtration) : il existe de nombreuses sources sujettes aux épisodes de turbidité, notamment dans la zone karstique du Piémont.
- Besoin de traitement au charbon actif (pesticides ou métabolites) ou de déferrisation.

A noter qu'en cas de présence de pesticides ou de métabolites, la mise en œuvre d'actions de prévention destinées à réduire la présence de ces molécules dans les eaux brutes est prioritaire. Les priorisations de chaque opération dépendent des paramètres à traiter et de la fréquence de dépassement des seuils réglementaires. A noter qu'en l'absence de données sur la présence de PFAS, cette problématique n'est pas prise en compte dans les actions présentées.

Freins

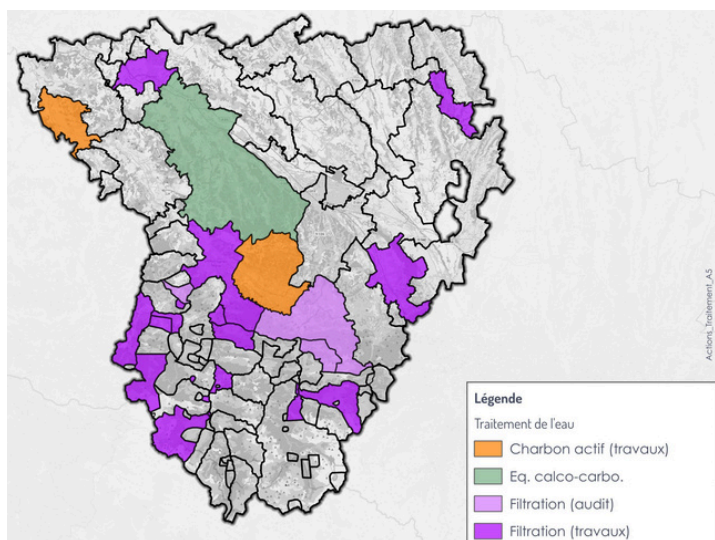
- Moyens humains et financiers
- Eloignement des captages de routes ou du réseau électrique
- Manque de place dans l'emprise existante

Leviers

- Résolution de non-conformités et impact sanitaire positif

Localisation

Cette action est prioritaire sur les captages présentant également une insuffisance de la désinfection. Sur les autres captages, des études de diagnostic et de faisabilité sont préconisées.



Estimation du coût

5 552 000 € pour **29** stations
(hors acquisition foncière)
Financement AEAG : **au cas par cas**

Calendrier prévisionnel

- Turbidité ou pesticides : Lancement des études avant 2030
- Mise à l'équilibre calco-carbonique : Moyen terme (2035)

7

Mettre en place des sondes de turbidité pour améliorer le suivi qualitatif et adapter l'exploitation

Parties prenantes

- Maitres d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable

Priorité

2

La mise en place de sondes de mesures sur les eaux brutes permet d'adapter l'exploitation et les volumes produits selon les problématiques de qualité rencontrées sur les captages. Ce système de mesure doit dans ce cas absolument être associé à de la supervision et des équipements de type vanne avec des automatismes.

Cette action est notamment intéressante pour les systèmes en montagne, qui sont alimentés par des sources karstiques. Ces dernières sont généralement très sensibles aux pics de turbidité lors d'évènements pluvieux. Or, certaines sources ne sont pas équipées avec des traitements permettant d'abattre suffisamment la turbidité. La mise en place d'une régulation avec sonde de mesure de turbidité, vanne automatisée et supervision permettrait d'arrêter le prélèvement jusqu'à ce que la turbidité revienne à des seuils conformes à la réglementation en eau potable.

La mise en place de systèmes de régulation nécessite néanmoins des moyens financiers et humains suffisants pour surveiller et maintenir le bon fonctionnement des équipements.

Sur la base des données disponibles, du retour des exploitants et des résultats du contrôle, il serait notamment intéressant de mettre en place des sondes de mesure de la turbidité au niveau des captages suivants (liste non exhaustive, qui pourra être complétée selon les besoins) :

- Captages BOUCHEITS, LARTIGUETTE & SERREMEDAT : stations BEOST BOURG et BEOST BAGES (en complément de la mise en place d'une filtration préconisée vue dans la fiche action précédente),
- Captage CHOURROUT : station LEES,
- Source COUSTAU: station BERENX,
- Source COUSTE (en complément de l'audit du filtre préconisé dans la fiche action précédente),
- Source EAUX CHAUDES (en complément de l'audit du filtre préconisé dans la fiche action précédente),
- Source GAYOU (difficultés mentionnées par la collectivité - suivi qualitatif à réaliser),
- Source HOUNDA CLARE 1 (en complément de la mise en place d'une filtration préconisée vue dans la fiche action précédente),
- Source MIEDOUGE (en complément de l'audit du filtre préconisé dans la fiche action précédente),
- Source OURTEAU (en complément de la mise en place d'une filtration préconisée vue dans la fiche action précédente),
- Source PAS DES ESTES (en complément de la mise en place d'une filtration préconisée vue dans la fiche action précédente),
- Source RACHOU (en complément de l'audit du filtre préconisé dans la fiche action précédente).



AMBITION 3
**Agir pour une
meilleure sobriété
hydrique**

Objectif opérationnel 1

Réduire les pertes en eau

Enjeux traités

- Préserver la ressource en eau en évitant tout gaspillage ou surconsommation
- Améliorer la performance des réseaux et optimiser les coûts d'exploitation

Actions

PRIORITÉ #1

1. Réaliser des plans d'actions de lutte contre les fuites



Indicateurs de suivi

- Nombre d'UF avec un rendement inférieur à l'objectif Grenelle> 51 unités fonctionnelles sur 97 en 2025
- Volume annuel "perdu" (estimé)> 12 092 750 m³ en 2025



Actions nécessitant des travaux

1

Réaliser des plans d'actions de lutte contre les fuites

Parties prenantes

- Maitres d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable

Priorité

1

Présentation

Il existe une forte disparité des rendements des réseaux d'eau potable en Béarn, c'est à dire la part de l'eau produite réellement consommée par les abonnés. Certains secteurs, en particulier en montagne, présente des rendements faibles, liés à des fuites ou des trop-pleins non comptabilisés.

L'action consiste à réaliser des plans d'actions de lutte contre les fuites basés sur un diagnostic des réseaux et un programme structuré de réparation. Ils doivent s'inscrire dans une logique de planification pluriannuelle pour maximiser l'efficacité des investissements. Le diagnostic et la recherche de fuites reposent principalement sur la mise en place d'outils de suivi, incluant une sectorisation (mise en place de compteurs, télésurveillance...) et des campagnes de recherche de fuites (détection par écoute). La priorisation des travaux de réparation/ renouvellement suite à ce diagnostic répond à une logique d'efficience : on répare en premier les fuites les plus importantes.

Parmi les autres solutions à envisager, la diminution des pressions sur les périodes de faible consommation, en particulier la nuit, peut permettre sur certains systèmes de réduire les débits de fuite, les risques de rupture et l'énergie consommée pour le pompage.

Freins

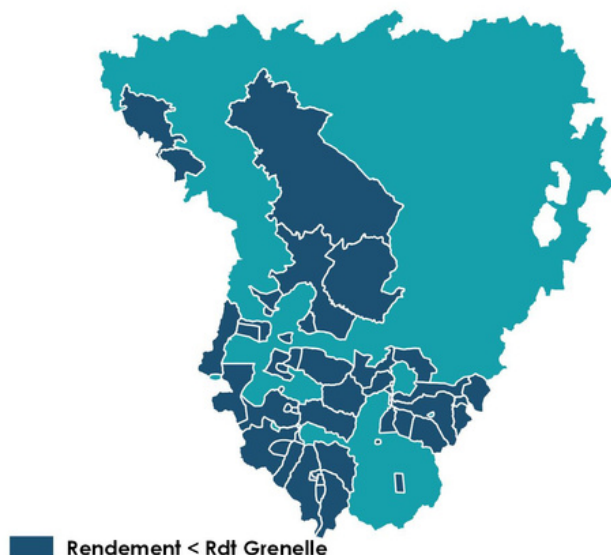
- Moyens techniques et financiers
- Pression forte et fuites invisibles en montagne (relief et nature des roches)

Leviers

- Réduction des coûts d'exploitation

Localisation

Toutes les structures sans plans d'actions de lutte contre les fuites sont concernées. Pour autant, les UF déficitaires et/ou dont le rendement est inférieur au rendement Grenelle sont prioritaires.



Estimation du coût

Au cas par cas (dépend du linéaire et du fonctionnement de chaque système eau potable)
Financement AEAG : **70 %**

Calendrier prévisionnel

Entre 2025 et 2030

Objectif opérationnel **2**

Favoriser la baisse des consommations

Enjeux traités

- Préserver la ressource en eau face à la raréfaction à venir
- Maintenir un approvisionnement suffisant en situation de pointe
- Assurer un meilleur partage de l'eau pour réduire les conflits d'usages

Actions

PRIORITÉ #1

2. Expérimenter la télérelève ou la radiorelève prioritairement dans les zones densément peuplées de la plaine



3. Expérimenter des tarifications incitatives

PRIORITÉ #2

4. Déployer un dispositif d'accompagnement des collectivités pour réduire leur empreinte hydrique

Indicateurs de suivi

- Consommation en eau potable (tous usages confondus) par habitant> 169 L/J/habitant en 2023



Actions nécessitant des travaux

2

Expérimenter la télérelève ou la radiorelève prioritairement dans les zones densément peuplées de la plaine

Parties prenantes

- Maitres d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable

Priorité

1

Présentation

La relève manuelle (souvent annuelle) ne permet pas une réactivité satisfaisante en cas de fuite ou d'anomalie de consommation. La généralisation de la télérelève ou de la radiorelève s'inscrit dans une démarche de sobriété de la consommation en eau visant à optimiser le rendement des réseaux et à améliorer le service aux usagers.

L'action consiste à déployer des compteurs communicants (ou à équiper les compteurs existants de modules radio) et à installer des antennes relais pour collecter automatiquement les données de consommation. L'exploitation de ces données en temps réel peut permettre une détection plus efficace des fuites ou des consommations anormales (pendant des périodes de restriction par exemple) par des paramétrages d'alerte. Il est également envisageable de mettre ces données à disposition des abonnés pour leur donner une visibilité sur leur consommation en temps réel, et ce afin de favoriser une meilleure sobriété des usages.

Freins

- Coût d'investissement initial plus élevé que pour des compteurs classiques
- Difficulté de transmission en "zones blanches" ou en cas de relief
- Acceptabilité sociale et RGPD
- Nécessité de monter en compétence des agents techniques pour assurer la maintenance
- Technologie actuelle captive

Leviers

- Fibre 64
- Satisfaction de l'utilisateur (fin de la facturation sur estimation et de la contrainte de présence pour la relève)
- Suppression des tournées de relève physique et optimisation des ressources humaines
- Maturité technologique et baisse progressive des coûts

Localisation

Cette action est à déployer en priorité sur les zones d'habitat les plus pertinentes, c'est-à-dire avec une majorité de logements individuels et ne nécessitant pas la mise en place d'infrastructures supplémentaires pour la bonne communication des compteurs (présence de réseaux DSL ou à fibre optique, réseaux cellulaires performants, radiofréquence...).

Estimation du coût

Au cas par cas (dépend du fournisseur)
Financement AEAG : à définir (en lien avec la fiche (Fiche action p. 18))

Calendrier prévisionnel

D'ici à 2035

3

Expérimenter des tarifications incitatives

Parties prenantes

- Maitres d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable

Priorité

1

Présentation

Dans un contexte de tension croissante sur la ressource, la tarification est un levier pour inciter à la sobriété. L'introduction d'une part incitative (prix progressif selon le volume) et/ou saisonnière (prix différencié selon la période) vise à responsabiliser les gros consommateurs domestiques comme économiques et à lisser les pics de demande estivaux. Une étude financière détaillée doit être réalisée afin de définir le prix de l'eau tout en garantissant l'équilibre budgétaire du service.

La **tarification progressive** dite « incitative » consiste à créer des tranches de consommation : les premiers mètres cubes (besoins vitaux) sont à prix bas, tandis que les tranches les plus élevées sont facturées plus chères (usages de confort : piscine, arrosage, voiture...). La mise en place de cette tarification nécessite une analyse préalable des données de consommation pour définir des seuils de tranches équitables et une différenciation entre usages domestiques et économiques.

La **tarification saisonnière** consiste à appliquer un tarif plus élevé en « Haute Saison » pour refléter la rareté de la ressource ou le coût de dimensionnement du réseau pour les pics de consommation et d'un tarif « Basse Saison » plus modéré. La « Haute Saison » peut correspondre à la période d'été mais aussi aux périodes d'affluence hivernale dans les stations de ski. Cette tarification nécessite deux relèves par an et entraîne généralement la mise en place d'une télérelève.

Freins

- Adaptation des outils de relève et de facturation
- Simulations financières à réaliser pour garantir l'équilibre budgétaire
- Pénalisation des familles nombreuses et de l'habitat collectif en l'absence de compteurs individuels ou de données sur le nombre d'habitants par foyer

Leviers

- Réduction du gaspillage et des usages non prioritaires
- Justice tarifaire au profit des usagers économes
- Dimensionnement des infrastructures optimisé en lissant la consommation
- Utilisation des recettes des tranches supérieures pour des actions de sobriété

Localisation

La tarification saisonnière est applicable uniquement au niveau des structures dotées de télérelève et pertinente en cas de forte différence entre la consommation de pointe et la moyenne annuelle. La tarification progressive est applicable partout, en présence de compteurs.

Estimation du coût

Coût dépendant de la taille du service
Financement AEAG : à définir (en lien avec la télérelève)

Calendrier prévisionnel

D'ici à 2035

4

Déployer un dispositif d'accompagnement des collectivités pour réduire leur empreinte hydrique

Parties prenantes

- Maître d'ouvrage : Pays de Béarn
- Partenaires : intercommunalités et structures compétentes en eau potable, Département

Priorité

2

Les collectivités et autres institutions publiques (Département, Région) sont des consommatrices significatives d'eau via leurs bâtiments publics (écoles, gymnases), leurs espaces verts et le nettoyage de la voirie. Pour être légitimes dans leurs appels à la sobriété auprès des citoyens, les collectivités doivent faire preuve d'exemplarité. Réduire les consommations publiques permet non seulement de préserver la ressource, mais aussi de réaliser des économies budgétaires directes sur les dépenses de fonctionnement.

L'action vise à réaliser un outil opérationnel d'audit (checking liste et valeurs de référence) puis d'accompagner des collectivités volontaires pilotes à l'utiliser pour identifier les pratiques et les bâtiments les plus consommateurs. L'objectif est d'accompagner une diversité de structures publiques (communes, intercommunalités...) et un accompagnement équitable entre les membres du Pays de Béarn.

Sur la base des problématiques soulevées par les audits des territoires pilotes, un livret de bonnes pratiques sera proposé aux collectivités pour déployer des solutions de réduction de leur empreinte hydrique (équipements hydro-économe, gestion raisonnée des espaces verts, récupération d'eau de pluie, etc.).

Par exemple, pour des usages ne nécessitant pas une qualité eau potable, les solutions d'approvisionnement en eau doivent être recherchées en mobilisant plusieurs acteurs : récupérateur d'eau de pluie, réseaux d'irrigation, prélèvements sur réserves superficielles, bornes REUT, etc. En particulier, pour les besoins en eau des travaux de voirie, les communes doivent rappeler aux entreprises mandatées que les prélèvements sur les poteaux incendies sont normalement interdits en dehors de la DECI et pousser à l'évolution des pratiques concernant les modalités d'approvisionnement en eau.



AMBITION 4

Rationaliser l'utilisation de la ressource en eau

Objectif opérationnel 1

Optimiser les captages existants

Enjeux traités

- Faire face aux déficits récurrents en eau en situation de pointe
- Equilibrer les bilans besoins-ressources des secteurs déficitaires

Actions

PRIORITÉ #1

1. Modifier les autorisations de prélèvement de certains captages
2. Réaliser des travaux d'optimisation de certains captages



Indicateurs de suivi

- Capacité autorisée de prélèvement> 240 000 m³/j en 2025
- Nombre d'études d'optimisation menées> 0 études en 2025



Actions nécessitant des travaux

1

Modifier les autorisations de prélèvement de certains captages

Parties prenantes

- Maitres d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable

Priorité

1

Présentation

Certains captages prélèvent un volume d'eau plus élevé que celui autorisé afin d'assurer l'alimentation en eau potable des usagers. Ces captages devront faire l'objet d'une régularisation administrative pour permettre la continuité du service d'eau.

La régularisation du volume de prélèvement peut être conditionnée à une réduction préalable des fuites. En effet, certaines unités de fonctionnement présentent des fuites importantes et leur diminution pourrait rendre inutile toute augmentation du volume autorisé. Ainsi, seule l'UF de Bourdas peut solliciter une modification de l'autorisation de prélèvement sans condition : 29 230 m³/an prélevé en moyenne pour 15 330 m³/an autorisé. 8 autres UF prélèvent plus que ce qui est autorisé mais nécessite au préalable une amélioration des fuites ou du comptage des volumes prélevés.

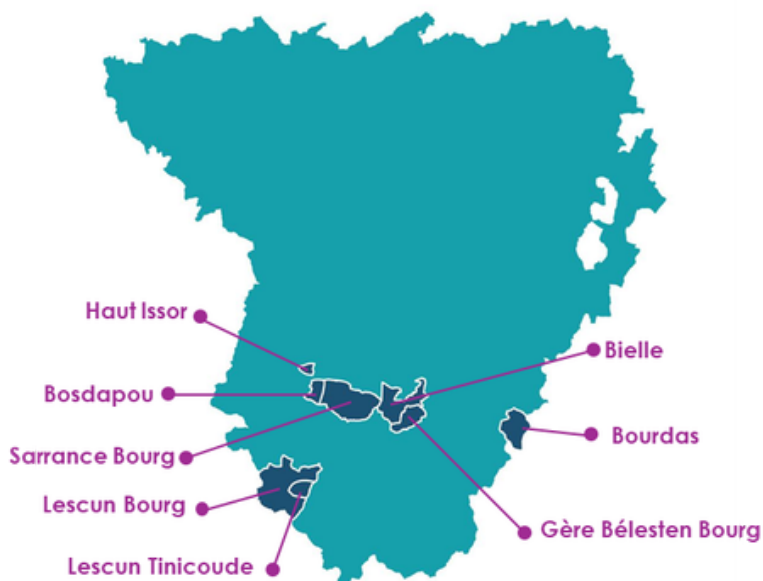
Freins

- Contraintes administratives et complexité des études d'impact

Leviers

- Obligation réglementaire et sécurisation juridique
- Amélioration de la fiabilité des bilans besoins ressources

Localisation



Estimation du coût

135 000 € soit 15 000 € par captage
Financement AEAG : **70 %**

Calendrier prévisionnel

D'ici à 2035

2

Réaliser des travaux d'optimisation de certains captages

Parties prenantes

- Maitres d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable

Priorité

1

Présentation

D'après le retour d'expérience de leurs maitres d'ouvrage, certains captages pourraient être optimisés afin d'augmenter les volumes prélevables, notamment en période de basses eaux.

Des études pourraient donc être réalisées pour évaluer le potentiel d'augmentation de la capacité de ces captages et mettre en place des actions comme du nettoyage d'ouvrages, la création de nouveaux drains, le raccordement d'un nouvel œil (point de jaillissement d'une source), etc.

Les captages identifiés comme pouvant faire l'objet d'une optimisation sont les suivants :

- La source de Gréchez ;
- La source des Bains ;
- La source de Coustau ;
- La source Hounda Clare 3 ;
- La source Bernet ;
- La source Jean Petit ;
- La source Medevielle (Athas).

Freins

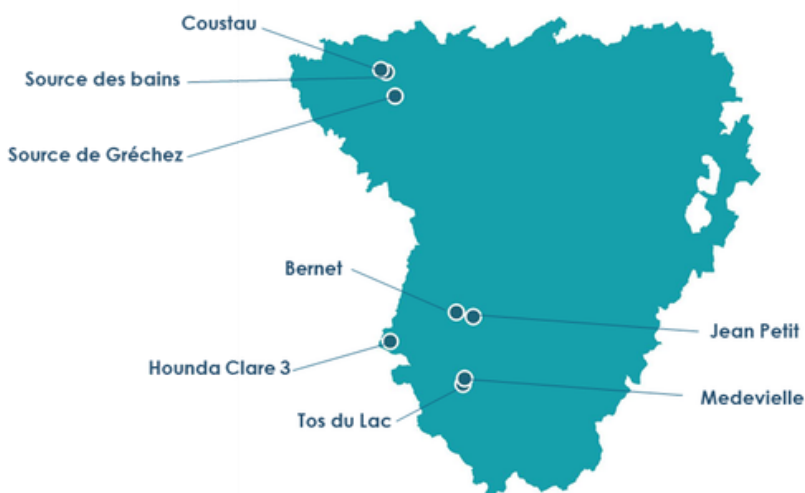
- Contraintes techniques et incertitude du résultat
- Contraintes financières (coûts d'investissement et d'exploitation)
- Contraintes foncières et environnementales

Leviers

- Valorisation de la connaissance du terrain
- Optimisation d'un équipement existant plus vertueux que création d'un nouveau
- Résultats intéressants à moindre coût pour certaines actions (nettoyage)

Localisation

8 captages ont été identifiés comme potentiellement intéressants à optimiser.



Estimation du coût

200 000 €
Financement AEAG : **70 %** (étude)

Calendrier prévisionnel

D'ici à 2035

Objectif opérationnel **2**

Mettre en place des interconnexions

Enjeux traités

- Faire face aux déficits récurrents en situation de pointe
- Equilibrer les bilans besoins ressources des secteurs déficitaires

Actions

PRIORITÉ #1

3. Créer des nouvelles interconnexions



4. Renforcer des interconnexions existantes



Indicateurs de suivi

- Nombre d'interconnexions fonctionnelles→ 105 (à valider) en 2025



Actions nécessitant des travaux

3

Créer des nouvelles interconnexions

Parties prenantes

- Co-maitrisés d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable

Priorité

1 / 2

Présentation

La mise en place d'interconnexions entre Unités Fonctionnelles (UF) constitue un levier stratégique pour la rationalisation et la sécurisation de la ressource en eau potable. En permettant le transfert d'eau entre différentes UF, les interconnexions contribuent à une gestion optimisée des ressources disponibles à l'échelle du territoire. Elles permettent d'assurer une alimentation permanente, saisonnière ou de secours afin de compenser les déficits en eau projetés en 2050.

Une étude de faisabilité devra être réalisée afin de valider le tracé, le dimensionnement et le coût précis des ouvrages ainsi que les disponibilités foncières nécessaires à leur implantation.

En lien avec l'ambition 4, l'objectif des interconnexions présentées ici est de garantir la satisfaction des besoins en eau potable aux horizons futurs.

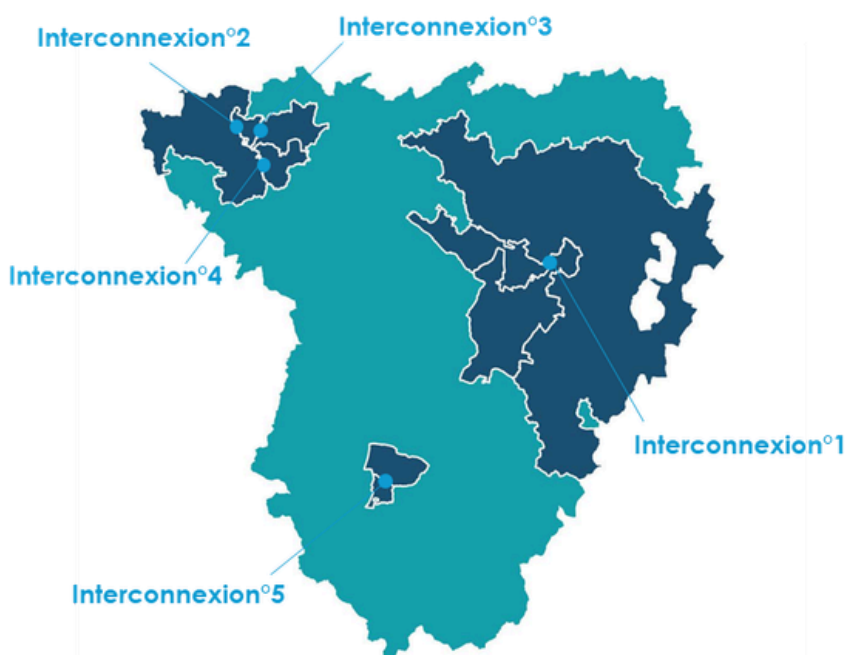
Freins

- Complexité des travaux (topographie (relief), traversée d'autoroute, de cours d'eau, ...)
- Débit minimum de fonctionnement sanitaire (échanges non permanents)
- Foncier indisponible dans les zones urbaines denses
- Nouvelles conventions de vente/achat d'eau

Leviers

- Meilleure sécurisation et résilience
- Solidarité en période de travaux

Localisation



Estimation du coût

14 650 000 €
Financement AEAG : entre **0**
et **50 %** sous conditions

Calendrier prévisionnel

De urgent à moyen terme
selon l'interconnexion

UF concernées : Jurançon, Pau Lescar et Pyren'Eau

Co-maitrises d'ouvrage : CAPBP, Pyren'Eau et SMEP Jurançon

Objectifs

- Alimentation saisonnière des UF Pyren'Eau par l'UF Jurançon et/ou par l'UF Pau Lescar à l'horizon 2050
- Secours mutuel entre les trois UF

Présentation

Interconnexion tripartite par l'Usine de Guindalos (CAPBP) et la maison de l'eau (Pyren'Eau)

UF Pau Lescar/Jurançon => UF Pyren'Eau
Capacité : 4 500 m³/j

- Alimentation Permanente
- Alimentation Saisonnière
- Alimentation de Secours

UF Pyren'Eau => UF Pau Lescar/Jurançon
Capacité : A Définir

- Alimentation Permanente
- Alimentation Saisonnière
- Alimentation de Secours

La mise en place de cette interconnexion nécessite une étude de faisabilité détaillée pour :

- Définir les volumes à échanger (apport saisonnier, secours ...)
- Déterminer les caractéristiques de l'interconnexion (tracé et DN des réseaux à créer, DN des réseaux à renforcer, stations de pompage notamment celle de Berlanne ...)
- Estimer les coûts d'investissements liés aux travaux.

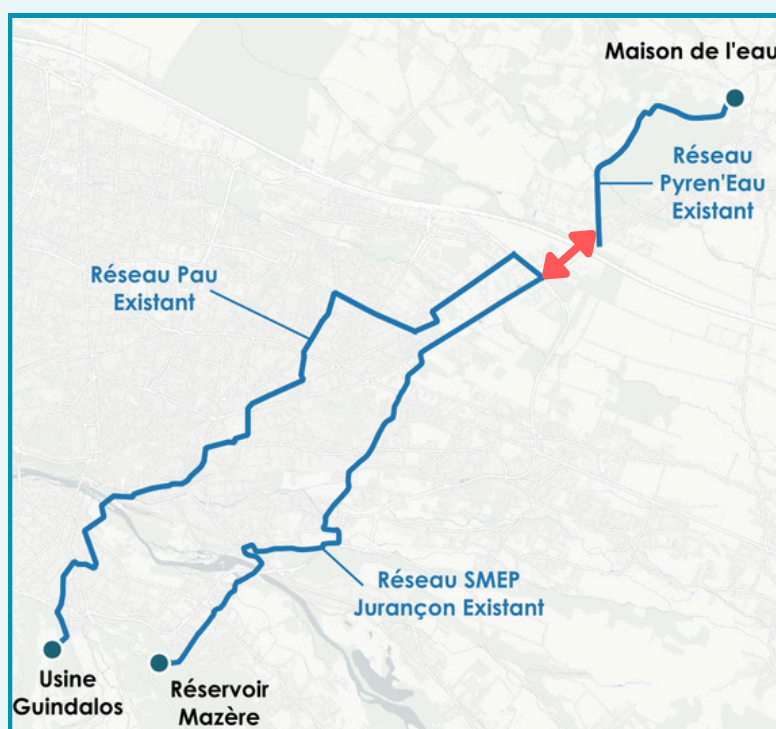
Conditions

- Alimentation saisonnière de l'UF de Pyren'Eau par l'UF de Pau et/ou Jurançon en dernier recours (en l'absence de l'exploitation d'un nouveau captage sur l'UF de Pyren'Eau)
- Traversée de l'autoroute (Opportunité du nouvel échangeur)

Estimation du coût

Entre 2 500 000 € et 4 850 000 €
(selon la configuration de l'interconnexion)
Financement AEAG : à définir

Localisation



UF concernées : Castagnède et Bérenx

Co-maîtrises d'ouvrage : SIEBO et SIAEP du Saleys et des Gaves

Objectifs

- Alimentation saisonnière de l'UF de Castagnède vers les UF déficitaires de Orthez et Gréchez en passant par la commune de Bérenx.

Présentation

Interconnexion entre le réservoir vieux de Saleys et le réservoir de Coustau.

UF Castagnède => UF Bérenx
Capacité : 1 800 m³/j

- Alimentation Permanente
 Alimentation Saisonnière
 Alimentation de Secours

UF Bérenx => UF Castagnède
Capacité : 0 m³/j

- Alimentation Permanente
 Alimentation Saisonnière
 Alimentation de Secours

La mise en place de cette interconnexion nécessite :

- La création de 6 750 ml en DN250,
- La mise en place d'une station de pompage (Q= 90 m³/h et HMT = 45 mCE).

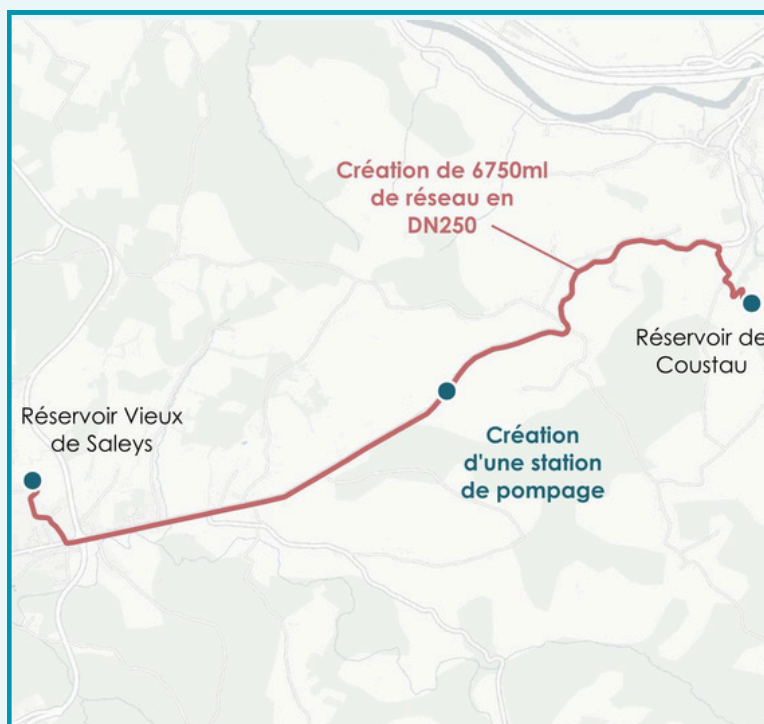
Conditions

- Nécessite que l'interconnexion entre l'UF Bérenx et Orthez soit réalisée pour permettre l'alimentation saisonnière des UF de Orthez et Gréchez.
- Les UF de Orthez et de Gréchez sont déjà interconnectées.
- Etude de faisabilité à réaliser pour valider les volumes, les caractéristiques (tracé, DN ...) et le chiffrage

Estimation du coût

5 000 000 €
Financement AEAG : à définir

Localisation



UF concernées : Bérenx et Orthez

Co-maîtrises d'ouvrage : SIEBO et Bérenx

Objectifs

- Alimentation saisonnière de l'UF de Orthez et de Gréchez à partir de l'eau des UF Castagnède et Bérenx.

Présentation

Interconnexion entre le réservoir de Coustau et la source des Bains

UF Bérenx => UF Orthez

Capacité : 1 800 m³/j

- Alimentation Permanente
- Alimentation Saisonnière
- Alimentation de Secours

UF Orthez=> UF Bérenx

Capacité : 0 m³/j

- Alimentation Permanente
- Alimentation Saisonnière
- Alimentation de Secours

La mise en place de cette interconnexion nécessite la création de 1 845 ml en DN250.

Conditions

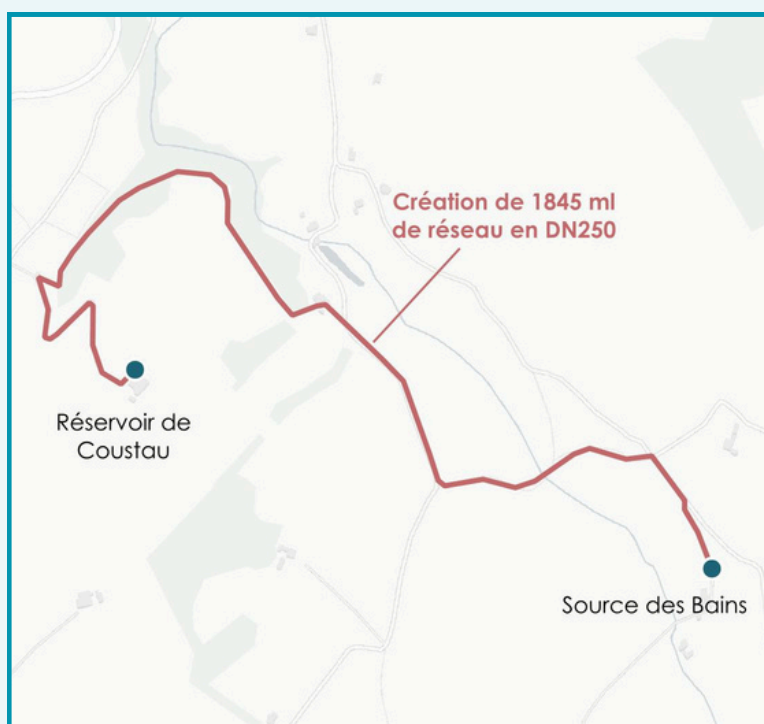
- Réalisation de l'optimisation de la source Coustau (Bérenx) ou de l'interconnexion entre l'UF Castagnède et l'UF Bérenx.
-
- A noter que même si la source Coustau est optimisée, il est fort probable que celle-ci, à elle seule, reste insuffisante pour combler totalement le déficit des UF Orthez et Gréchez.
-
- Etude de faisabilité à réaliser pour valider les volumes, les caractéristiques (tracé, DN ...) et le chiffrage

Estimation du coût

1 350 000 €

Financement AEAG : entre 0 et 50 % sous conditions

Localisation



UF concernées : Castagnède et Gréchez

Co-maîtrises d'ouvrage : Gréchez, SIAEP du Saleys et des Gaves

Objectifs

- Alimentation saisonnière de l'UF de Orthez et de Gréchez à partir de l'eau de l'UF Castagnède.

Présentation

Interconnexion entre le château d'eau d'Orion et la source de Gréchez.

UF Castagnède => UF Gréchez
Capacité : 1 800 m³/j

- Alimentation Permanente
- Alimentation Saisonnière
- Alimentation de Secours

UF Gréchez => UF Castagnède
Capacité : 0 m³/j

- Alimentation Permanente
- Alimentation Saisonnière
- Alimentation de Secours

La mise en place de cette interconnexion nécessite la création de 6 615 ml en DN250.

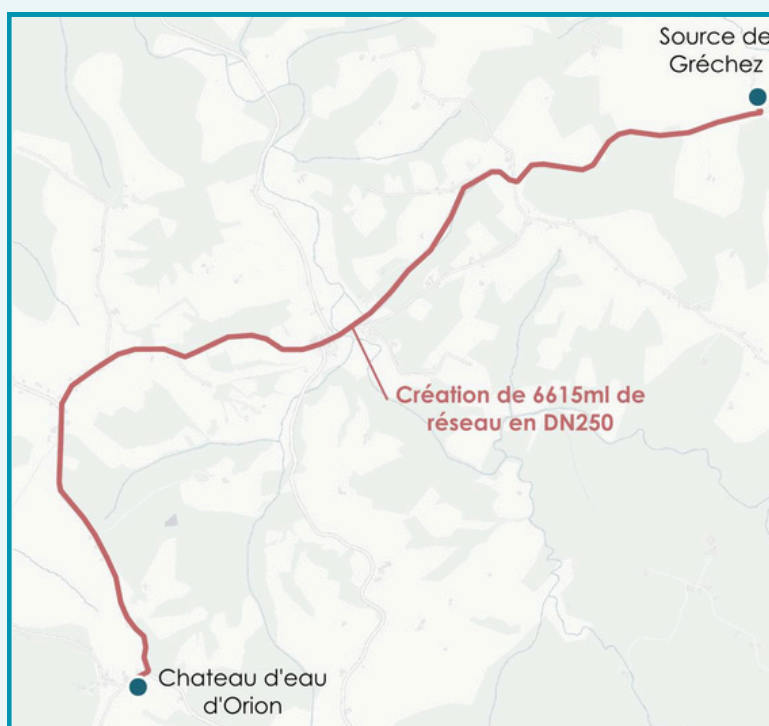
Conditions

- Capacité de l'UF Gréchez à échanger 1 300 m³/j vers l'UF Orthez.
- Cette interconnexion est une alternative à l'interconnexion 2 et 3. L'interconnexion 3 peut toutefois être conservée pour une alimentation saisonnière d'appoint et de secours de Bérenx à Orthez.
- Etude de faisabilité à réaliser pour valider les volumes, les caractéristiques (tracé, DN ...) et le chiffrage

Estimation du coût

4 800 000 €
Financement AEAG : à définir

Localisation



UF concernées : Sarrance Bourg et Bedous

Co-maîtrises d'ouvrage : Sarrance et Bedous

Objectifs

- Alimentation permanente de l'UF de Sarrance Bourg à partir de l'UF de Bedous pour combler le déficit en eau du bilan besoin ressource.

Présentation

Interconnexion entre la station UV Conderole (Bédous) et le réservoir Calvaire (Sarrance).

UF Bedous => UF Sarrance Bourg
Capacité : X m3/j

- Alimentation Permanente
- Alimentation Saisonnière
- Alimentation de Secours

UF Sarrance Bourg => UF Bedous
Capacité : 0 m3/j

- Alimentation Permanente
- Alimentation Saisonnière
- Alimentation de Secours

La mise en place de cette interconnexion nécessite la création de 3 530 ml en DN50.

Conditions

- Déficit avéré malgré le plan d'action sur les fuites et l'amélioration significative du rendement
- Solution de secours si la recherche en eau sur l'UF Sarrance Bourg n'aboutit pas.
- Comptabilisation du volume de trop-plein pour ajuster le besoin et le bilan besoin ressource.

Estimation du coût

1 000 000 €
Financement AEAG : entre 0 et 50 % sous conditions

Localisation



4

Renforcer des interconnexions existantes

Parties prenantes

- Co-maitrises d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable

Priorité

1

Présentation

Le renforcement d'une interconnexion est une opération consistant à améliorer la capacité de transfert entre deux unités fonctionnelles (UF) en modifiant une interconnexion existante, par l'augmentation de son diamètre, afin d'obtenir un volume d'eau plus important.

La mise en place d'un renforcement peut intervenir dans l'objectif :

- de permettre une alimentation permanente ou saisonnière afin de venir combler un déficit en eau,
- d'augmenter la capacité de volume pouvant être transférée d'une UF à l'autre dans le cadre d'une alimentation de secours.

Cette action s'inscrivant dans l'ambition 4, elle concerne uniquement les renforcements des interconnexions permettant d'augmenter l'alimentation permanente ou saisonnière.

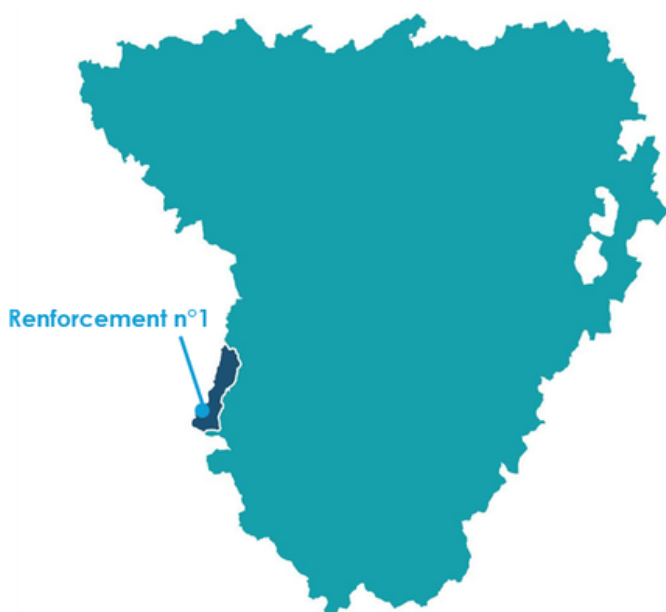
Freins

- Contraintes financières
- Contraintes organisationnelles et institutionnelles

Leviers

- Meilleure sécurisation et résilience
- Mutualisation de la ressource
- Solidarité en période de travaux et de crise

Localisation



Estimation du coût

750 000 €
Financement AEAG : entre **0 et 50 %**
sous conditions

Calendrier prévisionnel

D'ici 2035

UF concernées : Lanne Bourg et Montory

Co-maitrises d'ouvrage : Lanne-en-Barétous et CAPB

Objectifs

- Alimentation saisonnière ou de secours depuis Montory (CAPB) vers l'UF Lanne Bourg

Présentation

Interconnexion entre Ordaburu bas (Montory) et le réseau de Lanne

CAPB => UF Lanne Bourg
Capacité : 300 m3/j

- Alimentation Permanente
- Alimentation Saisonnière
- Alimentation de Secours

UF Lanne Bourg => CAPB
Capacité : 0 m3/j

- Alimentation Permanente
- Alimentation Saisonnière
- Alimentation de Secours

La mise en place de cette interconnexion nécessite le renforcement de 2 500 ml en DN100.

Conditions

- Renforcement en dernier recours en fonction de l'optimisation de Hounda Clare 3 et de la mise en service de Hounda Clare 4.
- 300 m3/j pas forcément disponible en alimentation saisonnière. Dépend des possibilités d'alimentation de Montory par la CAPB.

Estimation du coût

750 000 €

A définir selon la capacité du renforcement

Localisation



Objectif opérationnel **3**

Mettre en place de nouvelles ressources

Enjeux traités

- Faire face aux déficits en eau

Actions

PRIORITÉ #1

5. Etudier les opportunités de remobilisation de captages abandonnés



6. Investiguer les sources potentielles à exploiter (pré-identifiées)



PRIORITÉ #3

7. Rechercher et exploiter de nouvelles ressources en eau dans les UF déficitaires sans autres solutions



Indicateurs de suivi

- Nombre de captages actifs> 151 captages en 2025



Actions nécessitant des travaux

5

Etudier les opportunités de remobilisation de captages abandonnés

Parties prenantes

- Maitres d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable
- Partenaire : BRGM, Services de l'Etat et ARS

Priorité

1

Présentation

La réhabilitation de captages abandonnés constitue un levier pertinent pour renforcer et diversifier les ressources en eau potable, car elle s'appuie sur des ouvrages existants. En effet, certains captages ont été mis hors service dans un contexte technique, économique ou réglementaire spécifique, qui a pu évoluer depuis leur abandon.

Un travail de recensement des captages abandonnés et des raisons d'abandon (si elles sont connues) a été conduit en phase 1.

Le BRGM réalise actuellement sur le département des Pyrénées-Atlantiques une étude sur les captages abandonnés. Cette étude vise dans un premier temps à recenser de manière exhaustive les captages abandonnés et dans un second temps, à conduire des investigations plus poussées (visites d'ouvrage, campagne de mesures....) sur un nombre restreint de captages sélectionnés.

Les structures compétentes en eau potable pourront donc s'appuyer sur cette étude du BRGM pour investiguer les captages abandonnés dans les secteurs où l'exploitation d'un captage supplémentaire est nécessaire.

Freins

- Manque de connaissances
- Dégradation structurelle des ouvrages
- Procédure administrative à refaire
- Disponibilité foncière

Leviers

- Progrès technologique des traitements
- Réutilisation des infrastructures existantes
- Diversification intéressante

Localisation

La mise en œuvre de cette action est prioritaire sur les UF déficitaires en 2050 et sur les captages les plus vulnérables au changement climatique. Pour autant, elle est utile pour l'ensemble des captages du Béarn.

Estimation du coût

Etude globale : 150 000 €
Travaux de réhabilitation : à définir au cas par cas
Financement AEAG : entre **0 et 50 %** sous conditions

Calendrier prévisionnel

D'ici 2035

6

Investiguer les sources potentielles à exploiter (pré-identifiées)

Parties prenantes

- Maitres d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable

Priorité

1

Présentation

Au cours de la phase de diagnostic, plusieurs sources aujourd'hui non exploitées ont été évoquées par les structures compétentes en eau potable comme exploitables. La mobilisation de certaines de ces sources préalablement identifiées peut constituer une solution lorsque le bilan besoins ressources met en évidence un déficit et qu'aucune autre solution technique raisonnable n'est envisageable.

Les 3 UF en déficit d'après le bilan besoins ressources et disposant de sources pré identifiées sont les suivantes : Lanne Bourg, Sarrance Bourg et Bosdapou.

La mobilisation de ces sources pré-identifiées permet de combler un déficit en eau (en accord avec l'ambition 4).

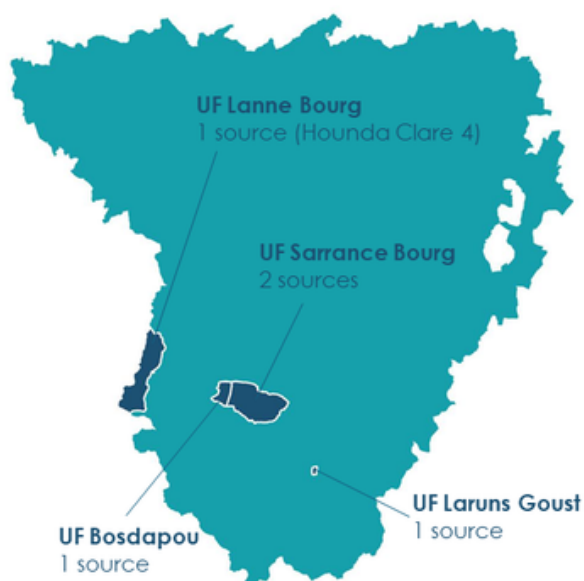
Freins

- Incertitudes sur les débits mobilisables
- Variabilité saisonnière des débits
- Besoins éventuels en traitement
- Ratio Coûts/Volumes mobilisables
- Difficultés foncières et réglementaires

Leviers

- Ressources locales déjà identifiées
- Coût parfois inférieur à une interconnexion
- Connaissance préalable de la source

Localisation



Estimation du coût

410 000 €
Financement AEAG : entre **0 et 50 %**
sous conditions

Calendrier prévisionnel

D'ici 2035

Source n°1 : Hounda Clare 4

Maitrise d'ouvrage : Lanne-en-Barétous

Mise en place d'un nouveau captage à la source Hounda Clare 4 dans l'objectif de palier le déficit en période de pointe de l'UF Lanne Bourg.

Estimation du coût : 75 000 €

Priorité

1

Source n°2 : Source Bosdapou

Maitrise d'ouvrage : Sarrance

Mise en place d'un nouveau captage pour l'UF Sarrance Bosdapou afin de combler le déficit en eau. Une source non captée a été identifiée et pourrait être raccordée.

Estimation du coût : 60 000 €

Priorité

1

Source n°3 : Sources Sarrance Bourg

Maitrise d'ouvrage : Sarrance

Mise en place d'un nouveau captage pour l'UF Sarrance Bourg afin de combler le déficit en eau. Deux sources non captées ont été identifiées et pourraient être exploitées.

Estimation du coût : 75 000 €

Priorité

1

Source n°4 : La grotte

Maitrise d'ouvrage : Laruns

Mise en place d'un nouveau captage identifié pour permettre une alimentation de l'UF Laruns Goust mais également envisager un secours pour l'UF Laruns Eaux Chaudes.

Estimation du coût : 200 000 €

Priorité

1

7

Rechercher et exploiter de nouvelles ressources en eau dans les UF déficitaires sans autres solutions

Parties prenantes

- Maitres d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable

Priorité

3

Présentation

Lorsque le bilan besoins ressources met en évidence un déficit et qu'aucune solution technique raisonnable n'est envisageable au regard des coûts et des volumes mobilisables, la recherche et la mobilisation de nouvelles ressources est à envisager pour créer de nouveaux captages.

13 UF sont concernées avec un différent niveau d'urgence. Ainsi, les UF de Pyren'Eau ne présentent pas de déficit avant la situation de pointe 2050 (Priorité 3) alors que les autres UF présentent des déficits en situation actuelle et nécessitent une recherche en eau dès à présent (Priorité 1).

Pour rappel, les UF Arbéost Curebère, Arbéost Bourinquets et Arbéost Bourg n'apparaissent pas en déficit lors du bilan besoin ressource à cause d'un manque de connaissance sur les débits d'étiages des sources. Cependant, le retour d'expérience a montré que ces UF sont régulièrement confrontées à des tensions sur la ressource, en particulier en période d'étiage.

A noter que la recherche en eau au niveau des nappes profondes est conditionnée par le SAGE des eaux souterraines de Gascogne, qui tend à une utilisation raisonnée de cette ressource.

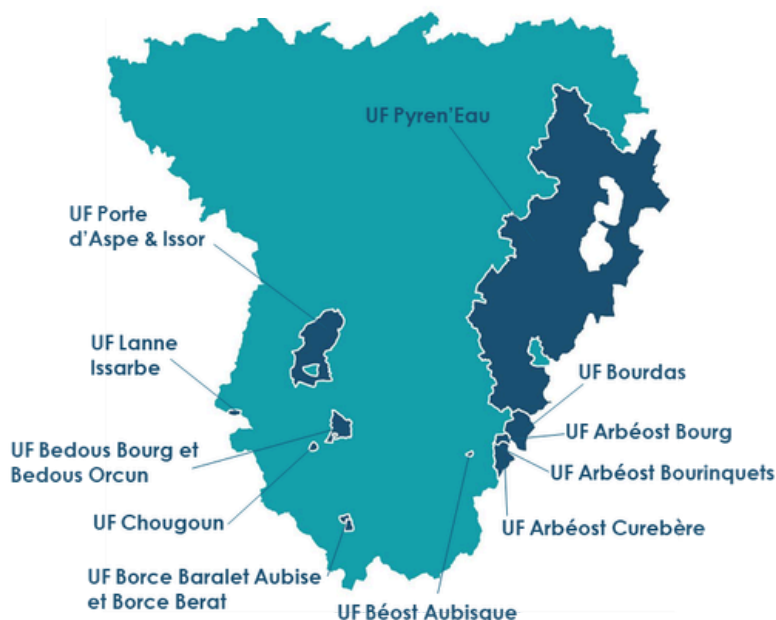
Freins

- Incertitudes sur les débits mobilisables
- Variabilité saisonnière des débits
- Besoins éventuels en traitement
- Ratio Coûts/Volumes mobilisables
- Difficultés foncières et réglementaires

Leviers

- Coût parfois inférieur à une interconnexion
- Etude type POTAPYR du BRGM

Localisation



Estimation du coût

1 400 000 €
Financement AEAG : entre **0 et 50 %** sous conditions

Calendrier prévisionnel

De urgent à long terme selon l'UF concernée



AMBITION 5

Améliorer la gestion de crise

Objectif opérationnel 1

Anticiper et préparer la gestion des crises

Enjeux traités

- Garantir l'accès à l'eau potable en toutes circonstances et maintenir la continuité des services essentiels (hôpitaux, écoles...)
- Renforcer la capacité des structures compétentes en eau potable à réagir rapidement et efficacement face à une crise de pénurie en eau potable

Actions

PRIORITÉ #1

1. Elaborer des documents de gestion de crise locaux sur la pénurie en eau potable
2. Déployer un Plan Solidarités Crise Béarn sur l'eau potable

PRIORITÉ #2

3. Mettre en réseau les stations d'alerte du Gave de Pau

Indicateurs de suivi

- Nombre d'exercice de crise impliquant plusieurs maitres d'ouvrage> 0 exercice de crise réalisé en 2025

1

Elaborer des documents de gestion de crise locaux sur la pénurie en eau potable

Parties prenantes

- Maitres d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable

Priorité

1

Présentation

L'alimentation en eau potable est soumise à plusieurs risques d'origine environnementale, physico-chimique ou biologique, accidentelle ou malveillante. La loi de modernisation de la sécurité civile impose ainsi aux services d'eau de prévoir les mesures nécessaires au maintien des besoins prioritaires de la population. Les plans de gestion de crise des services d'eau et les plans communaux de sauvegarde (PCS) constituent des outils pour répondre à cette obligation et garantir l'efficacité de la gestion d'une crise. Disposer d'un document de gestion de crise constitue, pour la collectivité, la preuve de sa diligence pour la sécurité sanitaire de ses abonnés. Il est également important de considérer le contexte de crise au-delà des frontières de son territoire pour une cohérence des mesures et la prise en compte des crises généralisées.

L'action vise à formaliser, tester et actualiser des documents de gestion de crise. Ces plans de gestion s'appuient usuellement sur les volets suivants :

- Scénarisation : identification des scénarios de crise pour l'alimentation en eau potable.
- Procédures opérationnelles : description précise des mesures d'urgence, des protocoles techniques et des chaînes de décision pour chaque type de perturbation.
- Annuaire des contacts de crise (référénts techniques, services de l'État, usagers prioritaires...).
- Stratégie de communication : définition des canaux d'alerte et préparation de messages types.
- Culture de l'exercice : programmation de tests réguliers pour évaluer la réactivité des équipes et vérifier la viabilité réelle des interconnexions de secours.

Pour rappel, l'inventaire des plans de secours existants fait partie de la phase d'état des lieux du PGSSE et la réalisation des plans manquants doit être inscrite, le cas échéant, dans le plan de mesures du PGSSE (en lien avec l'action p. 17).

Freins

- Lourdeur administrative et technique
- Obsolescence rapide des données
- Nécessité de mise à jour régulière

Leviers

- Sécurisation juridique et exemplarité
- Confiance des usagers
- Résilience renforcée face aux imprévus
- Amélioration de la connaissance

Localisation

Cette action s'applique à toutes les structures compétentes en eau potable en Béarn, en priorité pour les territoires dépourvus de plan de gestion de crise.

Estimation du coût

Elaboration à inclure dans les charges d'exploitation

Calendrier prévisionnel

2nd trimestre 2026 (pour les structures ne disposant d'aucun PGC/PGSSE...)
Mise à jour annuelle

2

Déployer un Plan Solidarités Crise Béarn sur l'eau potable

Parties prenantes

- Maître d'ouvrage : Pays de Béarn
- Partenaires : Structures compétentes en eau potable

Priorité

1

Présentation

Face au changement climatique, les crises (sécheresses prolongées, inondations, pollutions accidentelles) augmentent en intensité et en fréquence. L'échelon local peut alors s'avérer insuffisant pour répondre à l'ampleur des besoins. Développer une entraide et une solidarité entre territoires constitue un atout indéniable pour une plus grande résilience : cela permet de mutualiser les moyens, d'optimiser la réactivité et d'assurer une meilleure gestion de la crise. Dans cette optique, un Plan Solidarités Crise porté par le Pays de Béarn a été créé à son échelle pour formaliser un processus de mise à disposition de moyens humains et matériels entre ses intercommunalités membres en cas de crise majeure nécessitant un appui extérieur.

L'action consiste à dupliquer ce principe entre les structures compétentes en eau potable, pour assurer une solidarité entre structures en cas de crise. Le même principe de mutualisation de moyens pourrait être appliqué, de manière à permettre la continuité du service public de l'eau potable en toutes circonstances, là où l'isolement technique serait synonyme de rupture. Elle nécessite un inventaire des moyens humains et matériels que pourraient mettre à disposition les structures compétentes en eau potable à titre exceptionnel, un protocole d'activation de la solidarité interterritoriale, un annuaire des référents à contacter en cas de crise pour solliciter un appui, accessibles 24h/24 dans chacune des structures signataires. La mise en œuvre d'exercices de simulation de crises de grande ampleur dépassant les frontières d'un maître d'ouvrage est nécessaire pour tester la coordination entre plusieurs structures et l'efficacité du protocole d'activation du Plan Solidarités Crise Eau.

Freins

- Hétérogénéité de moyens
- Complexité de gouvernance
- Obsolescence rapide des données

Leviers

- Efficience budgétaire
- Sécurité juridique et exemplarité
- Résilience renforcée face à l'imprévu

Localisation

Cette action concerne l'ensemble du Béarn.

Estimation du coût

5 000 € pour la réalisation du Plan
et 4000 € pour un exercice de crise

Calendrier prévisionnel

A partir du 1^{er} semestre 2027

3

Mettre en réseau les stations d'alerte du Gave de Pau

Parties prenantes

- Pilote proposé : SMEA Gave & Baïse (2 stations)
- Co-maîtrises d'ouvrage : Pyren'Eau, SMEP Jurançon, SMEA Gave & Baïse, SIAEP du Saleys et des Gaves
- Partenaires : Agence de l'eau, DREAL, Office Français de la Biodiversité

Priorité

2

Au vu des volumes importants prélevés dans le Gave du Pau et sa nappe alluviale, cette ressource est primordiale pour l'alimentation en eau potable en Béarn mais également pour les départements voisins. Afin de prévenir toute pollution et réduire la vulnérabilité de cette ressource, un réseau d'alerte pourrait être mis en place sur la base des stations d'alerte existantes et futures. Ce réseau d'alerte pourrait dépasser les limites du Béarn. Par exemple, le réseau Loire Alerte s'étend sur 3 départements.

A ce jour, il existe 4 stations d'alerte sur le Gave de Pau :

- Un dispositif permanent situé en amont du champ captant, à hauteur du seuil de Baudreix (Pyren'Eau),
- Un dispositif permanent situé en amont du seuil de Meillon (SMEP Jurançon),
- Une station d'alerte au niveau de la station Tarsacq (SMEA Gave & Baïse),
- Un dispositif permanent situé à proximité du puits P1A d'Artiguelouve (SMEA Gave & Baïse).

Ce réseau servirait de dispositif de surveillance de la pollution et de suivi de transfert des polluants. Les pollutions sont identifiées via un réseau de stations de surveillance (mesure) et via le signalement par des observateurs (pompiers, collectivités, associations, pêcheurs et autres usagers du cours d'eau). Les alertes permettraient de cibler les pollutions d'origine chimique, organique, microbiologique (rejets accidentels en sortie de stations d'épuration ou des rejets d'effluents bruts via les déversoirs d'orage des systèmes d'assainissement) ou par les hydrocarbures (accident et chute d'un véhicule par exemple).

Les exploitants des systèmes d'assainissement pourraient être associés à ce système d'alerte afin de prévenir les structures productrices d'eau en cas de déversement d'eaux usées brutes ou d'incident qualité sur les eaux usées traitées rejetées dans le Gave.

Pour aller plus loin, une modélisation de transfert des polluants et leur suivi pourrait ensuite permettre :

- D'arrêter la production avant le passage des polluants,
- De surveiller et prévoir l'élimination des polluants et la reprise de la production.

En fonction des stations d'alerte existantes ou créées dans le futur, il serait pertinent de reproduire cette action sur d'autres masses d'eau ou bassins versants sensibles aux pollutions.

Objectif opérationnel 2

Mettre en œuvre les actions de sécurisation

Enjeux traités

- Garantir l'accès à l'eau potable en toute circonstance et maintenir la continuité des services essentiels (hôpitaux, écoles...)
- Renforcer la résilience collective et renforcer la cohésion territoriale
- Renforcer la capacité des structures compétentes en eau potable à réagir rapidement face à une crise et à se coordonner efficacement

Actions

PRIORITÉ #3

4. Mettre en place des interconnexions de sécurisation



5. Investiguer les sources potentielles à exploiter (pré-identifiées)



6. Rechercher et exploiter de nouvelles ressources



7. Se doter de matériel pour faire face aux crises



Indicateurs de suivi

- Nombre de coupures d'eau non programmées par Unité Fonctionnelle> Etat initial à définir et suivi dans le temps de cet indicateur



Actions nécessitant des travaux

4

Mettre en place des interconnexions de sécurisation

Parties prenantes

- Co-maitrises d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable

Priorité

3

Présentation

La mise en place d'interconnexions entre Unités Fonctionnelles (UF) constitue un levier stratégique pour la rationalisation et la sécurisation de la ressource en eau potable. En permettant le transfert d'eau entre différentes UF, les interconnexions contribuent à une gestion optimisée des ressources disponibles à l'échelle du territoire. Elles permettent d'assurer une alimentation permanente, saisonnière ou de secours afin de compenser les déficits en eau projetés en 2050.

Une étude de faisabilité devra être réalisée afin de valider les tracés, les dimensionnements des ouvrages, les coûts ainsi que les disponibilités foncières nécessaires à leur implantation.

En lien avec l'ambition 5, l'objectif des interconnexions présentées est de secourir des UF si une période de crise survient.

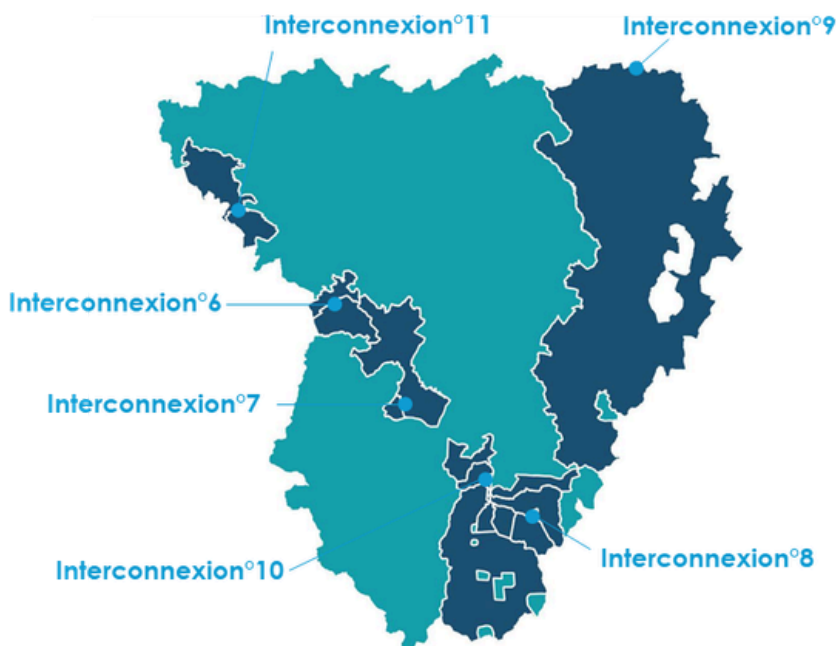
Freins

- Contraintes techniques et topographiques
- Contraintes sanitaires (mélange ou stagnation)
- Tests réguliers à prévoir
- Contraintes foncières et environnementales
- Contraintes organisationnelles et institutionnelles

Leviers

- Meilleure sécurisation et résilience
- Mutualisation de la ressource
- Solidarité en période de travaux
- Contraintes financières

Localisation



Estimation
du coût

A définir

Calendrier
prévisionnel

D'ici 2050

UF concernées : Aren Prechacq et SIAEP Vert

Co-maîtrises d'ouvrage : SIAEP d'Aren-Prechacq-Josbaig et SIAEP du Vert

Objectifs

- Créer un axe de secours possible entre les UF de Navarrenx, Oloron, SIAEP du Vert et Aren Prechacq

Présentation

Interconnexion entre le réservoir de Geus d'Oloron et le réservoir de Aren.

UF Aren => UF SIAEP du Vert
Capacité : 500 m³/j

- Alimentation Permanente
- Alimentation Saisonnière
- Alimentation de Secours

UF SIAEP du Vert => UF Aren
Capacité : 500 m³/j

- Alimentation Permanente
- Alimentation Saisonnière
- Alimentation de Secours

La mise en place de cette interconnexion nécessite :

- La création de 300 ml en DN110.
- La création d'un poste de pompage (Q=25 m³/h et HMT=30mCE) (en variante).

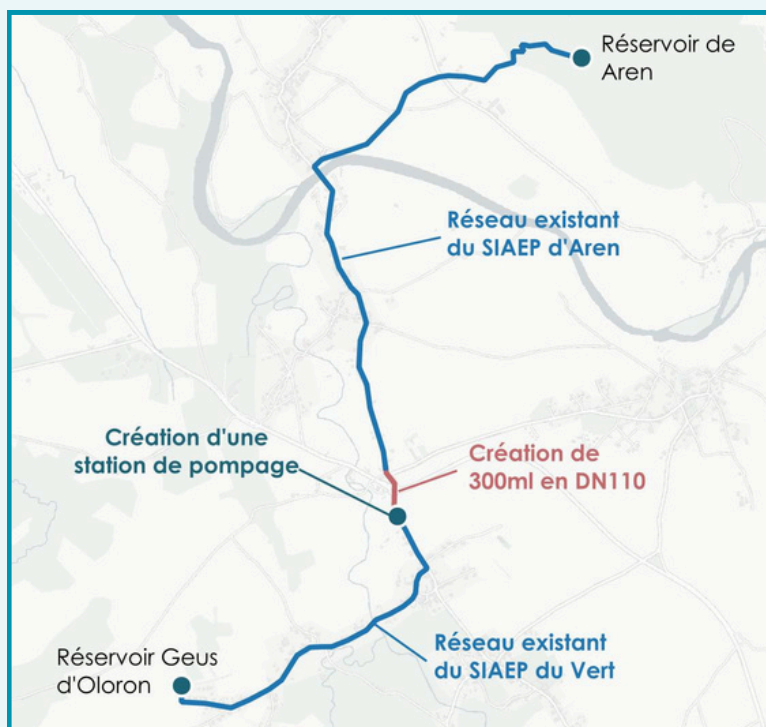
Conditions

- Etude de faisabilité à réaliser avec 2 variantes (sans et avec station de reprise) pour valider les volumes, les caractéristiques (tracé, DN ...) et le chiffrage

Estimation du coût

140 000 €

Localisation



UF concernées : Oloron et Lurbe

Co-maîtrises d'ouvrage : Oloron et Lurbe

Objectifs

- Alimentation de secours depuis l'UF Oloron vers l'UF Lurbe.

Présentation

Interconnexion entre le réservoir de Bager (Oloron) et le réservoir Cazala (Lurbe).

UF Oloron => UF Lurbe
Capacité : 480 m³/j

- Alimentation Permanente
- Alimentation Saisonnière
- Alimentation de Secours

UF Lurbe => UF Oloron
Capacité : 10 m³/j

- Alimentation Permanente
- Alimentation Saisonnière
- Alimentation de Secours

La mise en place de cette interconnexion nécessite la création de 1 050 ml en DN125.

Conditions

- Possibilité de raccorder Lurbe à Porte d'Aspe dans un second temps.
- Etude de faisabilité à réaliser pour valider les volumes, les caractéristiques (tracé, DN ...) et le chiffrage

Estimation du coût

270 000 €

Localisation



UF concernées : Béost et Gourette

Co-maîtrises d'ouvrage : Béost et Eaux-Bonnes

Objectifs

- Alimentation de secours depuis l'UF Béost Aubisque vers l'UF Gourette.

Présentation

Interconnexion entre la source du Col d'Aubisque et le réservoir de Pouts.

UF Béost Aubisque=> UF Gourette
Capacité : 800 m³/j

- Alimentation Permanente
- Alimentation Saisonnière
- Alimentation de Secours

UF Gourette => UF Béost Aubisque
Capacité : 0 m³/j

- Alimentation Permanente
- Alimentation Saisonnière
- Alimentation de Secours

La mise en place de cette interconnexion nécessite la création de 3 000 ml en DN200.

Conditions

- Solution de dernier recours si la recherche en eau sur l'UF Gourette n'aboutit pas.
- Etude de faisabilité à réaliser pour valider les volumes, les caractéristiques (tracé, DN ...) et le chiffrage

Estimation du coût

1 140 000 €

Localisation



UF concernées : Pyren'Eau et SIEBAG

Co-maitrises d'ouvrage : Pyren'Eau et SIEBAG

Objectifs

- Alimentation de secours depuis le SIEBAG vers Pyren'Eau
- Alimentation du réservoir de Castillon depuis le réservoir de Cannet

Présentation

Interconnexion entre le réservoir de Cannet et le réservoir de Castillon en passant par le réservoir de Viella

SIEBAG => UF Pyren'Eau
Capacité : A définir (2 500 m³/j?)

- Alimentation Permanente
- Alimentation Saisonnière
- Alimentation de Secours

UF Pyren'Eau => SIEBAG
Capacité : 4 000 m³/j

- Alimentation Permanente
- Alimentation Saisonnière
- Alimentation de Secours

La mise en place de cette interconnexion nécessite :

- La création d'un groupe de pompage (Q=125 m³/h ; HMT=20mCE) au réservoir de Cannet pour alimenter le réservoir de Viella
- La création de 400ml en DN300
- La création d'un groupe de pompage (Q=125 m³/h ; HMT=65mCE) au réservoir de Viella pour alimenter le réservoir de Castillon

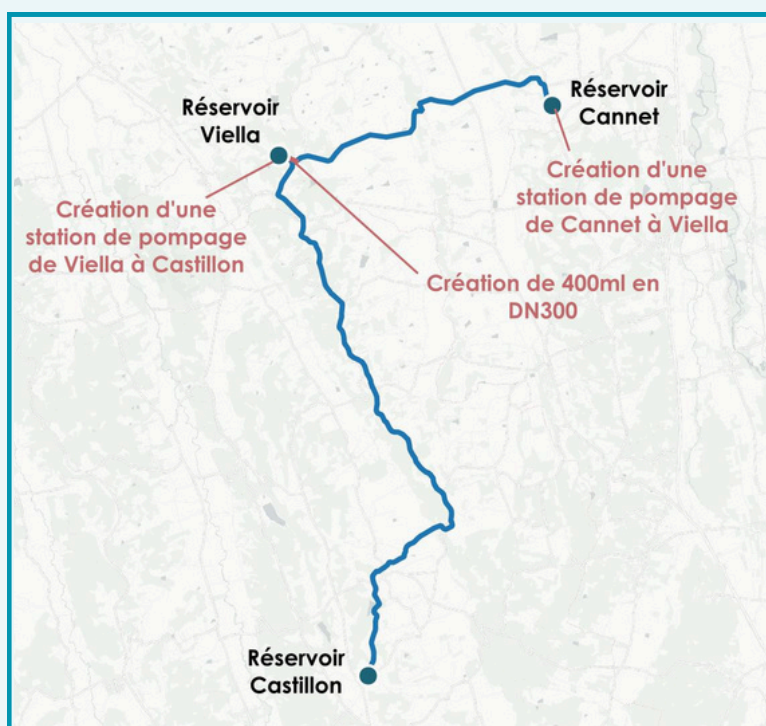
Conditions

- Pyren'Eau peut alimenter actuellement le SIEBAG à partir d'une interconnexion entre le réservoir de Viella et le réservoir de Cannet.
- Le Schéma Directeur du SIEBAG en cours permettra de déterminer la capacité de secours pouvant être transférée du SIEBAG à Pyren'Eau.

Estimation du coût

1 050 000 €

Localisation



UF concernées : Eaux Bonnes et Bielle

Co-maîtrises d'ouvrage : Eaux-Bonnes, Béost, Gère-Bélesten, Laruns, Louvie Soubiron

Objectifs

- Alimentation de secours des UF les plus bas par les UF les plus haut dans la vallée d'Ossau.

Présentation

Etude pour la création d'une canalisation le long de la vallée d'Ossau pour permettre une alimentation saisonnière ou de secours des UF du bas de la vallée par les sources de montagne.

Les informations disponibles ne permettent pas, à ce stade, de définir les caractéristiques de cette interconnexion (débits, coûts, etc.). Une étude complémentaire sera nécessaire afin d'en évaluer la faisabilité et la pertinence.

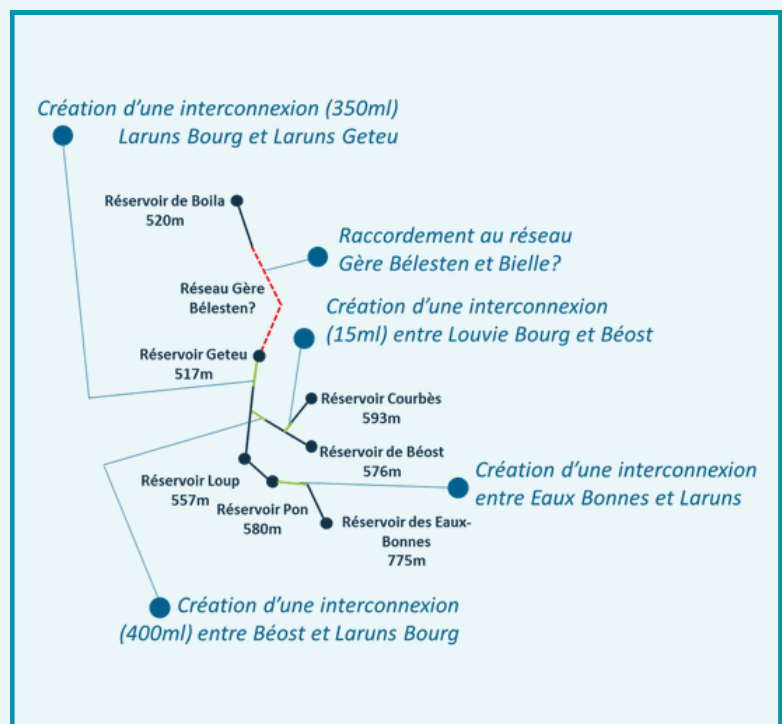
Conditions

- Connaissance de la donnée SIG au niveau de toutes les communes afin de vérifier la faisabilité et le tracé du projet.

Estimation du coût

50 000 € (Coût de l'étude)

Localisation



UF concernées : Rivehaute et Sauveterre

Maitrise d'ouvrage : SIAEP du Saleys et des Gaves

Objectifs

- Etudier l'opportunité de créer une interconnexion permettant une alimentation de secours vers l'UF Rivehaute depuis l'UF de Sauveterre.

Présentation

Etude pour la création d'une interconnexion entre l'UF de Rivehaute et l'UF de Sauveterre.

Les informations disponibles ne permettent pas, à ce stade, de définir les caractéristiques de cette interconnexion (débits, coûts, etc.). Une étude complémentaire sera nécessaire afin d'en évaluer la faisabilité et la pertinence.

Conditions

- Pas de SIG sur Rivehaute

Estimation du coût

A définir

Localisation



5

Investiguer les sources potentielles à exploiter (pré-identifiées)

Parties prenantes

- Maître d'ouvrage : Accous

Priorité

2

Présentation

Au cours de la phase de diagnostic, plusieurs sources aujourd'hui non exploitées ont été évoquées par les structures compétentes en eau potable comme exploitables. La mobilisation de certaines de ces sources préalablement identifiées peut constituer une solution lorsque le bilan besoins ressources met en évidence un déficit et qu'aucune autre solution technique raisonnable n'est envisageable.

Le jaugeage régulier des sources potentielles devra être réalisé suffisamment en amont de travaux de création de captage et études associées afin de vérifier la pertinence d'un raccordement vis-à-vis du débit prélevable.

Les UF à sécuriser par des sources pré-identifiées en cas d'indisponibilité des captages habituels (en accord avec l'ambition 6) sont toutes situées sur la commune d'Accous.

Pour alimenter le quartier Aoulet actuellement non raccordé (28 propriétés dont plusieurs gîtes), la source d'Izaure pourrait être exploitée. L'exploitation du second oeil à proximité de la source Care (déjà servi en secours) pourrait quant à elle permettre de sécuriser l'UF Accous Bourg.

Freins

- Incertitudes sur les débits mobilisables
- Variabilité saisonnière des débits
- Besoins éventuels en traitement
- Ratio Coûts/Volumes mobilisables
- Difficultés foncières et réglementaires

Leviers

- Ressources locales déjà identifiées
- Coût parfois inférieur à une interconnexion
- Connaissance préalable de la source

Localisation



Estimation du coût

90 000 €

Calendrier prévisionnel

D'ici 2050

6

Rechercher et exploiter de nouvelles ressources

Parties prenantes

- Maitres d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable

Priorité

3

Présentation

Lorsqu'aucune solution d'interconnexion pour sécuriser un système AEP n'est envisageable au regard des coûts et des volumes mobilisables, la recherche et la mobilisation de nouvelles ressources est à envisager pour créer de nouveaux captages.

Les recherches en eau présentées dans le cadre de cette ambition s'inscrivent donc avant tout dans un objectif de sécurisation du système, en visant une diversification des ressources mobilisables.

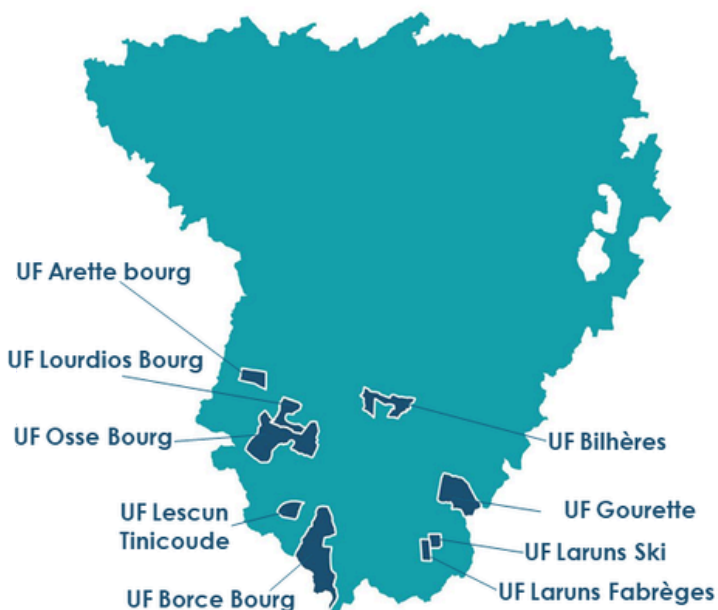
Freins

- Incertitudes sur les débits mobilisables
- Variabilité saisonnière des débits
- Besoins éventuels en traitement
- Ratio Coûts/Volumes mobilisables
- Difficultés foncières et réglementaires

Leviers

- Coût parfois inférieur à une interconnexion

Localisation



Estimation du coût

875 000 €

Calendrier prévisionnel

D'ici 2050

7

Se doter de matériel pour faire face aux crises

Parties prenantes

- Maitres d'ouvrage : Structures compétentes en eau potable

Priorité

3

L'efficacité de la gestion de crise dépend directement de la disponibilité immédiate de matériels spécifiques. En cas de rupture de canalisation majeure, de pollution ou de panne électrique généralisée, les délais d'approvisionnement des fournisseurs habituels peuvent être incompatibles avec l'urgence sanitaire. Se doter d'un stock stratégique permet de pallier les défaillances des équipements critiques et d'assurer une distribution d'urgence minimale à la population.

L'action consiste à constituer et entretenir un parc de matériels de secours, qu'il soit propre à chaque maîtrise d'ouvrage ou mutualisée entre différentes structures compétentes en eau potable :

- Secours Énergétique : acquisition de groupes électrogènes mobiles (et des inverseurs de source sur les sites) pour maintenir le pompage et le traitement en cas de coupure réseau.
- Secours de Distribution (Citernage) : achat ou conventionnement de citernes d'eau potable mobiles, de rampes de distribution (rampes à robinets) et de réservoirs souples pour les points de rassemblement.
- Secours Technique (Pièces critiques) : stockage de pompes de forage de rechange, d'automates programmables, de vannes de gros diamètre et de manchons de réparation "tout matériaux".
- Secours Sanitaire : stock de bouteilles d'eau (gestion des rotations pour éviter le dépassement de DLC) ou de kits de potabilisation d'urgence.
- Communication de crise : Équipement des sites stratégiques (usines, réservoirs) de radios portatives et de bases fixes et mettre en place des terminaux satellitaires pour maintenir un lien avec la Préfecture, l'ARS et les secours même en cas de "black-out" total.

Il est nécessaire d'établir un calendrier de tests pour vérifier le bon fonctionnement du matériel stocké qui le nécessite.

Coûts et financement

Un investissement nécessaire pour préparer l'avenir

La mise en œuvre du plan d'actions représente un engagement financier estimé à un peu moins de **29 millions d'euros**, sachant que certaines actions n'ont pas pu être chiffrées. Ce montant représente **3,10 € par an par habitant** sur 25 ans. Il reflète l'ambition de sécuriser durablement l'accès à l'eau pour tous les Béarnais et se répartit de la manière suivante :

- Actions prioritaires (**43 %** du coût total) : Investissements d'urgence pour la connaissance de la ressource et les sécurisations immédiates.
- Actions de consolidation (**38 %**) : Renforcement de la performance des réseaux et interconnexions structurantes.
- Actions de long terme (**19 %**) : Investissements conditionnés à l'évolution réelle des besoins.

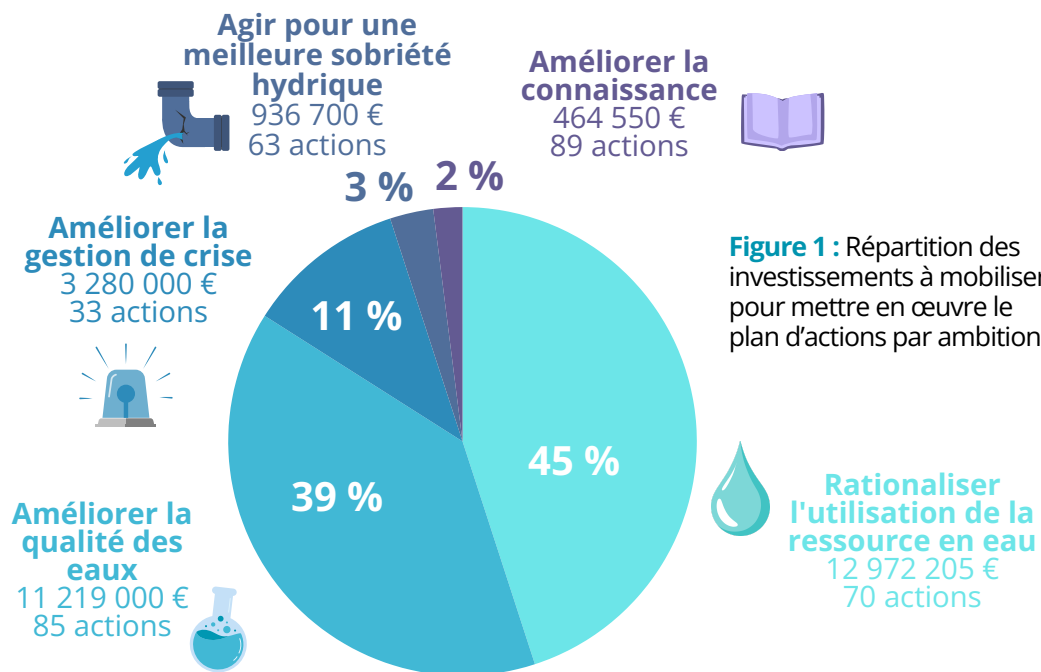


Figure 1 : Répartition des investissements à mobiliser pour mettre en œuvre le plan d'actions par ambition

Un accès facilité à des leviers de financement

Parce que la démarche ProspectivEau intègre les effets du changement climatique, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne peut accompagner financièrement la mise en œuvre de son plan d'actions, dans le respect strict de son 12^{ème} programme d'intervention :

- Connaissance (Jusqu'à 70%) : L'amélioration de la connaissance des ressources stratégiques et les études PGSS (Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) sont fortement soutenues.
- Sobriété (De 30% à 70%) : Les actions de réduction des fuites et de pose de compteurs sont prioritaires. Le taux peut être bonifié à 50 % pour les travaux si le service s'engage dans une démarche de regroupement.
- Sécurisation et Qualité (De 30% à 70%) : La protection des captages (DUP, AAC) bénéficient des subventions les plus importantes mais les travaux d'interconnexion peuvent également être soutenus sous certaines conditions (entre 0 et 50 %).

Conclusion

Le plan d'action, résultat final de la démarche Prospectiv'Eau et objet du présent rapport, marque une étape clé pour la gestion de l'eau potable en Béarn. En passant d'un constat de vulnérabilité à une feuille de route collective et opérationnelle, les acteurs de l'eau font le choix de la **proactivité** et de la **solidarité**.

Composé de 345 actions au total, ce plan ne doit pas être perçu comme un catalogue statique, mais comme une **planification adaptative**. En effet, cette approche reconnaît l'incertitude sur l'évolution des besoins en eau potable et de la ressource face au changement climatique et s'y adapte. Le Plan d'actions prévoit ainsi des **actions pivots de connaissance** pour suivre l'évolution réelle des effets du changement climatique et des consommations afin d'ajuster si nécessaire la trajectoire à la réalité du territoire. Ce parti pris permettra d'activer les investissements futurs en fonction de la réalité climatique observée et des retours de terrain, garantissant ainsi l'efficacité de l'argent public et la pertinence des travaux à engager.

Le coût total des investissements, estimé à un peu moins de **29 millions d'euros**, témoigne de l'ampleur de la tâche mais aussi de l'ambition des services d'eau concernés. La **priorisation** est donc fondamentale pour arbitrer, en privilégiant les mesures **"sans regret"** d'optimisation, de sobriété et de prévention avant le déploiement de nouveaux équipements ou traitements.

La réussite de cette **transition de la gestion en eau potable** du Béarn dépendra désormais de la pérennisation de la **gouvernance collaborative** initiée durant cette étude et de **l'adhésion des élus** de toutes les structures compétentes en eau potable pour la mise en œuvre des actions de résilience identifiées collectivement. La **mutualisation** et la **solidarité** seront en effet deux leviers indispensables pour faire face aux enjeux de qualité et de quantité en eau d'une part, et pour pallier les effets du changement climatique sur la ressource et les infrastructures d'eau potable d'autre part.

En agissant pour préserver sa ressource en eau, le Béarn fait le choix de gérer de manière durable et rationnelle son **patrimoine naturel le plus précieux** et de préserver le socle de son développement et de son **attractivité** pour les décennies à venir.



Pôle Métropolitain du Pays de Béarn
Hôtel de France - Place royale
64 000 PAU

Tél : 05 59 11 50 56
www.paysdebearn.fr



